

AURILLAC AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 30 juin 2025

La séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de M. Pierre MATHONIER, Président d'Aurillac Agglomération.

ORDRE DU JOUR

- A- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- B- PRESENCES/ ABSENCES/ PROCURATIONS
- C- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE
- D- ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS

GROUPE A

ADMINISTRATION GENERALE

- N° 1: GEMAPI - Approbation du périmètre d'intervention et du projet de statuts du futur Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Truyère (EPAGE Truyère)
- N° 2: Création de terrains familiaux locatifs - Plan de financement prévisionnel et demande de subventions dans le cadre de l'appel à projets 2025 portant sur l'attribution des subventions d'investissements du BOP 135
- N° 3: Désignation des représentants d'Aurillac Agglomération dans divers organismes extérieurs - Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Henri Mondor et Conseil d'Administration du CROUS Clermont-Auvergne
- N° 4: Présentation du Rapport d'Activité de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, devenue Aurillac Agglomération, au titre de l'année 2024
- N° 5: Instauration de temps d'équivalence pour les personnels intervenant dans le cadre de la gestion des campings communautaires (missions de gardien)
- N° 6: Autorisation de recours au Service Interim du Centre de Gestion du Cantal
- N° 7: Tableau des effectifs - Juin 2025

URBANISME ET HABITAT

- N° 8: PLUi-H - Approbation de la modification n°2
- N° 9: PLUi-H - Approbation de la modification simplifiée n°2
- N° 10: PLUi-H - Approbation de la révision allégée n°12 pour la création d'un STECAL sur la Commune de Lacapelle-Viescamp au lieu-dit Puech des Ouilhes pour permettre l'implantation d'un bâtiment d'accueil pour le club nautique
- N° 11: PLUi-H - Approbation de la révision allégée n°13 pour la suppression d'une partie d'un Espace boisé classé, sur la Commune de Lacapelle-Viescamp, secteur Puech des Ouilhes, pour permettre la réalisation du sentier du tour du lac
- N° 12: Approbation de la modification n° 3 de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine devenue Site Patrimonial Remarquable d'Aurillac

N° 13: Expérimentation d'une opération d'urbanisme collaboratif "BIMBY-BUNTI" - Demande de financements - Modification

TRANSPORTS

N° 14: Approbation du contrat de comptoir de vente de billets d'avion à conclure entre Aurillac Agglomération et la Société Chalair Aviation

N° 15: Reconduction d'un titre de transport spécifique pour la période du Festival de Théâtre de Rue à Aurillac

N° 16: Avenant n°1 à la convention sur les modalités de financement de la compétence Transport Scolaire entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Aurillac Agglomération

N° 17: Convention d'abandon de créance en compte courant d'associé avec retour à meilleure fortune à conclure entre Aurillac Agglomération et la SA-SPL STABUS

GRANDS EQUIPEMENTS

N° 18: Renouvellement de la convention de partenariat d'objectifs entre Aurillac Agglomération et l'Association Session Libre

ENVIRONNEMENT

N° 19: Portage du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) par le Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie

N° 20: Candidature à l'appel à projets CITEO/Adelphie "Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique" (annule et remplace la délibération n°DEL-2025-047 du 7 avril 2025)

TRAVAUX ET RESEAUX

N° 21: Convention de coopération pour l'animation agricole sur les trois vallées inondables du Bassin de la Cère Amont à conclure entre Aurillac Agglomération, le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne, la Chambre d'Agriculture du Cantal et le Conservatoire Botanique National du Massif Central

N° 22: Travaux de mise en séparatif de la collecte des eaux usées et des eaux pluviales - Rues de la Cère et de la Santoire, Commune d'Aurillac - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne

POLITIQUE DE LA VILLE

N° 23: Programmation 2025 du Contrat de Ville 2024/2030

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 24: Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) - Approbation du CRTE révisé

N° 25: Modalités du soutien accordé au CROUS Clermont-Auvergne pour la prise en charge de la restauration universitaire pour l'année 2025

MARCHES

N° 26: Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de remise en état, mise aux normes et extension du Boulodrome de Tronquières, fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre et arrêtant le coût prévisionnel des travaux

N° 27: Adhésion d'Aurillac Agglomération à la CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms)

N° 28: Constitution d'un groupement de commandes entre les Communautés de Communes de Cère et Goul en Carladès, de la Châtaigneraie Cantalienne et Aurillac Agglomération pour la réalisation des marchés de travaux d'intervention dans le cadre de la compétence GEMAPI

FINANCES

N° 29: Approbation du Budget Primitif 2025 de l'Office du Tourisme du Pays d'Aurillac

N° 30 : Budget Annexe de l'Aéroport - Budget Primitif 2025 - Annule et remplace la délibération n°DEL-2025-068 du 7 avril 2025

N° 31 : Village d'Entreprises - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité pour l'exercice 2024

N° 32 : Co-financement Leader au profit du CPIE de Haute-Auvergne pour des actions de sensibilisation et d'accompagnement de projets en faveur de la transition écologique dans les domaines de l'eau et du changement climatique

GROUPE B

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N° 33 : Adhésion à l'Association de la Médiation de l'eau

N° 34 : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire d'Aurillac Agglomération pour la mandature 2026-2032

N° 35 : Evolution du dispositif RIFSEEP au 1er juillet 2025 - Evolution des groupes de fonctions (montants minimum et maximum) et courbes

TRANSPORTS

N° 36 : Nouvelle dénomination de l'Aéroport d'Aurillac - Aéroport Marie MARVINGT, Aurillac Agglomération

GRANDS ÉQUIPEMENTS

N° 37 : Médiathèque Communautaire - Renouvellement de la labellisation Info-Jeunes

POLITIQUE DE LA VILLE

N° 38 : Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance – Convention triennale de partenariat relative au financement de deux intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie

TOURISME

N° 39 : Sentier de randonnée d'intérêt communautaire - Itinéraire de randonnée du Puy Courny - Extension

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

N° 40 : Dispositif d'aides aux entreprises artisanales sans point de vente

N° 41 : Validation du Projet Alimentaire de Territoire du Bassin d'Aurillac 2025-2029

N° 42 : Pôle d'Excellence Microbiologie Industrie et Innovation - Attribution d'une subvention pour le poste de coordination et pilotage du PEM2I

MARCHES

N° 43 : Attribution du lot n°01 "Dommages aux biens et risques annexes" relatif aux marchés d'assurances pour Aurillac Agglomération

FINANCES

N° 44 : Décision Modificative 2025/01

N° 45 : Présentation du rapport quinquennal sur les Attributions de Compensation

N° 46 : ZAC du Puy d'Esban - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité pour l'exercice 2024

E- DÉCISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL DEPUIS LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

F- QUESTIONS DIVERSES

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose que nous débutions cette séance de Conseil Communautaire.

APPEL DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Nous allons procéder à l'appel.

Yves ALEXANDRE : absent

Catherine AMALRIC : absente, représentée par Géraud DELPUECH

Ginette APCHIN : présente

Michel BAISSAC : présent

Jean-François BARRIER : présent

Yvette BASTID : présente

Elisa BASTIDE : absente, représentée par Julien VIDALINC

Jamal BELAIDI : absent, représenté par Sylvie LACHAIZE

Patricia BENITO : absente, représentée par Jean-Luc DONEYS

Bernard BERTHELIER : présent

Hubert BONHOMMET : présent

Vanessa BONNEFOY : présente

Nadine BRUEL : présente

Elise BRUGIERE : absente, représentée par Stéphane FRÉCHOU

Michel COSNIER : absent, suppléé par Christiane GAILLARD

Philippe COUDERC : présent

Alain COUDON : présent

Thierry CRUEGHE : présent

Charly DELAMAIDE : présent

Stéphanie DELORME : absente, représentée par Jean-Luc LENTIER

Géraud DELPUECH : présent

Aurélie DEMOULIN : absente, représentée par Sébastien PRAT

Jean-Luc DONEYS : présent

Louis ESTEVES : absent, représenté par Philippe FABRE

Philippe FABRE : présent

Dominique FABREGUES : présent

Jean-Michel FAUBLADIER : présent

Claudine FLEY : présente

Daniel FLORY : présent

Stéphane FRÉCHOU : présent

Christian FRICOT : absent, représenté par Mireille LABORIE

Cécile GANE : présente

Nathalie GARDES : présente

Bernadette GINEZ : absente, représentée par Daniel FLORY

Frédéric GODBARGE : présent

Mireille LABORIE : présente

Sylvie LACHAIZE : présente

Evelyne LADRAS : présente

Isabelle LANTUÉJOUL : présente

Dominique LAVIGNE : présente

Jean-Luc LENTIER : présent

David LOPEZ : présent

Philippe MARIOU : présent

Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC : absente, représentée par Alain COUDON

Angélique MARTINS : présente

Pierre MATHONIER : présent

Magali MAUREL : présente

Philippe MAURS : absent, représenté par Jean-François BARRIER

Chloé MOLES : absente

Maryline MONTEILLET : présente

Maxime MURATET : absent, représenté par Véronique VISY

Jean-Paul NICOLAS : présent
 Christophe PESTRINAUX : absent, représenté par Philippe COUDERC
 Jean-Pierre PICARD : absent, représenté par Ginette APCHIN
 Christian POULHES : présent
 Gérard PRADAL : présent
 Sébastien PRAT : présent
 Jean-Louis PRAX : présent
 Jean-François RODIER : présent
 Valérie RUEDA : absente, représentée par Pierre MATHONIER
 Guy SENAUD : présent
 Philippe SENAUD : absent
 Frédéric SERAGER : présent
 Nicole SOULENO-COUSSAIN : présente
 Jean-Luc TOURLAN : présent
 Jean-Louis VIDAL : absent, représenté par Thierry CRUEGHE
 Julien VIDALINC : présent
 Véronique VISY : présente

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sébastien PRAT est désigné secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 avril 2025

Y a-t-il des observations sur le procès-verbal du dernier Conseil Communautaire ?

Non.

Je considère qu'il est approuvé.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT- Avant de commencer l'ordre du jour, comme de tradition, je vais faire quelques propos liminaires pour faire un point notamment sur l'agenda communautaire avec différentes opérations qui ont eu lieu et/ou qui sont dans un avenir proche.

Un premier retour sur Aurillac en Scène, peut-être Monsieur DELAMAIDE pourra en dire quelques mots.

Un pot de remerciements aux agents a été organisé ce matin, que ce soit pour Aurillac en Scène, comme pour l'UTPMA, comme pour le déménagement de l'Aire des Dinandiers et l'aménagement de l'Aire Événementielle, où j'ai pu exprimer le soutien collectif à tous ces agents pour le travail qu'ils avaient réalisé dans des conditions parfois difficiles, mais à la satisfaction de notre Collectivité.

Charly à toi.

C. DELAMAIDE- Oui, merci Monsieur le Président. Bien évidemment, je ne l'ai pas fait ce matin, mais je me joins à ces remerciements, tant il est vrai que sans la collaboration des services, de tous les services d'Aurillac Agglomération et aussi de ceux de la municipalité, ce serait un événement très très difficile à mettre en œuvre. En tout cas, merci encore une fois à eux.

Dans mon propos préliminaire, je souhaiterais rappeler dans quel contexte se déroule ce festival. En 2023, il y a eu une enquête nationale qui s'est intéressée aux festivals. Il est bon de rappeler que sur le territoire national, il y a 8 000 festivals. 64% de ces festivals sont des festivals de musique et 40% d'entre eux sont des festivals de musiques actuelles comme nous. Plus de

la moitié de ces festivals se déroulent dans la même période que nous, c'est-à-dire entre juin et septembre. Tout ça pour dire qu'on est dans un marché très concurrentiel, et de plus en plus.

Il y a eu un événement nouveau depuis 2023, c'est qu'on a, suite au Covid un peu constaté des augmentations de cachets à la fois artistes et techniques de plus de 11%. Se rajoute à ça un nouvel élément à prendre en compte, c'est que les grosses tournées s'installent plusieurs journées sur la même ville, ce qui laisse peu de place à la production sur d'autres villes moyennes comme nous. Il est à noter aussi qu'en 2023, 47% de l'ensemble des festivals étaient déficitaires. Peut-être qu'il est intéressant pour les élus de savoir comment est un petit peu organisée la structure financière d'un festival. Ce qu'il faut savoir, c'est que la programmation artistique d'un festival comme le nôtre, de haut niveau, c'est 50% du budget. La partie technique, c'est 20% du budget. Après, vous avez des frais importants, comme la sécurité, c'est 31 000 euros, et les différentes taxes, c'est 55 000 euros. Voilà, ça donne une idée des volumes consacrés par chapitre à l'organisation d'un festival comme le nôtre.

Les recettes, bien sûr, elles sont liées à la vente de la billetterie, et bien sûr des boissons et de la restauration. Ce qui n'est pas évalué, et ça c'est un petit peu dommage, on n'a pas eu le temps de le refaire, ce sont les retombées que peut avoir un festival comme le nôtre sur Aurillac, en matière d'hébergement, de consommation et de restauration, c'est important, et également en contrats de travail, en embauche d'intérimaires, puisqu'une SPL comme la nôtre n'a pas le droit de faire appel à des bénévoles, je crois qu'il est important de le rappeler, donc ce sont des heures de travail qui sont revendues un petit peu localement.

Le bilan sur l'édition 2024, on a des retours très intéressants sur la maîtrise du site. Je crois qu'il est assez unanimement reconnu comme étant de qualité en termes d'organisation malgré l'absence du régisseur cette année qui a été une difficulté majeure pour l'équipe d'Aurillac Développement. Les efforts sur la scénographie et le visuel aussi sont relativement appréciés. Et on a d'excellents retours, et ça c'est très important pour l'avenir du festival, sur l'accueil des artistes. Et cette année, d'ailleurs, on avait le plaisir d'accueillir trois gros producteurs, qui maintenant entendent parler d'Aurillac en Scène, et viennent vérifier la qualité de l'accueil, la qualité de l'organisation, et ils sont partis très satisfaits. Alors, c'est important parce que, quand nous on est en train de chasser des artistes pour les années futures, et ben, voilà, leur production leur dit, mais tu peux y aller, Aurillac, il y a un bon public, enfin voilà, donc ça c'était une année très intéressante. Il est à noter également la bonne couverture de la presse au niveau local, c'est aussi un relais tout à fait essentiel pour nous. On était à la quatrième édition. Je voudrais revenir quand même pour insister sur les programmations des années précédentes, puisqu'en 2023, on a accueilli M et Angèle, en 2024, Shaka Ponk et Louise Attaque, en 2025, Julien Doré, Garnier et Obispo, je crois qu'on a eu ce qu'il y avait de mieux en tournée dans ces années-là.

Au niveau des jauges de cette année 2025, en billets vendus, si on compte les billets plus les loges et les VIP, le vendredi, on était à 3 800 et le samedi à 4 600, ce qui fait au total 8 427 festivaliers. Je rappelle, pour mémoire, qu'on avait tablé sur un accueil de 9 000 festivaliers, c'est un peu en deçà de ce qu'on pensait, mais on a quelques explications, j'y reviendrai un petit peu, mais les gens ont attendu de voir la météo, ce qui s'est passé, et malheureusement cette année, elle n'a pas été au rendez-vous avec nous, puisque le vendredi c'était la pluie, le samedi c'était le froid, et maintenant c'est la canicule, c'est un peu dommage que ça n'ait pas été inversé, parce que c'est important au niveau des recettes, notamment en buvette, pour l'événement, mais bon, c'est comme ça, il y a des années avec, des années un peu moins. Ce qui est à noter également, alors j'en profite pour remercier l'ensemble de beaucoup d'élus d'Aurillac Agglomération qui se sont mobilisés pour être présents, je crois que c'est important de voir un petit peu le volume de l'organisation que c'est, et puis bénéficier de ce spectacle, qui est quand même assez intéressant, et de voir l'engouement qu'il y a au niveau de la population. Sur des points qui ont été améliorés, c'est la fréquentation sur les VIP, alors ça c'est important en termes de recettes parce qu'on vend des packs VIP qui sont générateurs de produits. Le vendredi on

avait 123 packs, le samedi 215, et sur les loges on a été le vendredi à 121 et 150 sur le samedi. Voilà un petit peu ce que je peux dire sur les grandes lignes.

Le bilan financier, bien sûr, n'est pas encore fait. On n'a pas, bien évidemment, tiré tout le bilan financier. Il sera sûrement moins bon que l'année dernière, mais je ne suis pas très inquiet, puisque je rappelle que l'année 2024 avait été une année bénéficiaire et que, de toute façon, la société, s'il y avait un petit déficit à combler, aura tout à fait la capacité de gérer cette situation. Voilà, Monsieur le Président, ce que je peux dire.

M. LE PRÉSIDENT- Un mot sur le sponsoring ? puisqu'on avait repris en régie le sponsoring.

C. DELAMAIDE- Alors, oui, une parenthèse là-dessus, nous travaillions précédemment avec le groupe Centre France. Aujourd'hui, en interne, on a repris cette commercialisation. À ce jour, on a fait un chiffre d'affaires identique à celui que le groupe Centre France faisait les années précédentes. C'est important pour nous car on garde la commission qu'on donnait aux autres, on la garde en interne pour notre propre organisation. Mais je crois que c'est bien que vous posiez cette question, Président, parce que je suis convaincu, quand je vois l'intérêt des entreprises qui est grandissant et les Packs VIP qui se vendent, que demain, c'est là qu'il faudra aller chercher les équilibres stables pour notre organisation. Je pense qu'il y a vraiment un intérêt, une prise de conscience du bassin économique local sur l'intérêt d'une telle manif et puis ce lieu d'échange extraordinaire que ça peut être aussi pour les entreprises.

M. LE PRÉSIDENT- Merci Charly, il y aura d'autres interventions dans les actualités que tu évoqueras.

L'Ultra Trail du Puy Mary, deuxième manifestation emblématique de ce mois de juin. 2 100 trailers, 3 circuits de trail, une randonnée dans le cadre de notre terrain de jeu, que ce soit la Vallée de la Jordanne comme une partie de la Vallée de la Cère. Une parfaite organisation, pas de dysfonctionnement majeur, si ce n'est quand même que les épreuves ont été arrêtées le samedi à 22 heures pour des raisons de météo, une alerte météo qui a fait qu'à peu près 200 coureurs ont été arrêtés, que ce soit à Lascelles ou à Saint-Simon. En tout cas, c'étaient les aléas du risque météo, et dans le trail, les organisateurs n'ont pas souhaité prendre de risques, et je souscrivais tout à fait à leur prudence. Avec 600 bénévoles, l'Association TOM15 montre l'engagement de ces bénévoles, mais aussi de toutes les communes, puisqu'un certain nombre de communes qui étaient traversées avaient mis des moyens pour accompagner ce trail.

J'ai aussi assisté, mercredi dernier, aux assises territoriales de l'Université Clermont-Auvergne. Mathias Bernard, le Président de l'Université, souhaitait faire partager à un certain nombre d'élus, mais aussi à des enseignants, sa vision du développement stratégique de l'UCA. L'Université Clermont-Auvergne, qui est porteuse d'un projet qui irradie sur tous les départements de l'ex-région Auvergne donc le Cantal, l'Allier, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme et nous étions rassemblés pour qu'il nous présente le projet de développement stratégique avec un certain nombre de démarches qui vont irriguer sur tous les sites, de façon à avoir vraiment une université hors les murs, un peu comme dans les préalables du théâtre de rue, que tous les sites puissent vivre, et nous, sur le site d'Aurillac, là en l'occurrence, on peut que se féliciter de cette collaboration qui amène un nombre important d'étudiants, environ 650, quand même, sur l'université elle-même. Il y a néanmoins une inquiétude sur l'INSPE qu'on a pu évoquer avec Florian Morelle et moi-même lors de ces assises, sachant que l'évolution vers une Licence Professionnelle d'Enseignement, (LPE), fait que cette licence donnerait accès direct au M1 et M2. Les masters de formation pour les professeurs des écoles qui se réalisent toujours dans les départements, ça c'est pas le sujet, mais en perdant la licence MEF, « Sciences de l'éducation », et bien on a un risque sur une centaine d'étudiants quand même qui sont présents à Aurillac. On a évoqué ce sujet, on a reçu une assurance que l'INSPE serait évaluée en fonction des chiffres réels, plutôt que d'une estimation des candidats futurs en M1 et M2. C'est un peu similaire, mais ça veut dire que l'idée qui est derrière, c'est que les écoles normales étaient fléchées par

département, quand on passait un concours, le M1 et M2, d'enseignement pour être professeur des écoles, le nombre était limité aux candidats qui allaient s'installer sur le territoire. Notre INSPE était très dynamique, puisqu'il n'y avait pas que des candidats pour le M1, M2, mais il y avait le campus connecté, il y avait des dispositifs qui permettaient d'avoir un nombre plus large d'étudiants. La fierté qu'on peut avoir sur cette structure aurillacoise, c'est qu'aujourd'hui c'était un des INSPE les plus performants de France, c'était quand même choquant. En tout cas, on a relevé cette incongruité et je pense qu'on devrait obtenir une nouvelle expertise, c'est ce que Mathias Bernard m'a dit, et que la rectrice m'a dit aussi, donc, je suis comme Saint Thomas, je ne crois que ce que je vois, mais, a priori, ce sujet n'est peut-être plus d'actualité à l'heure où je vous parle.

Nous avons fait aussi une conférence de presse sur le lancement de la saison estivale, dans les Gorges de la Jordanne avec un certain nombre d'élus présents. Je vais donner la parole à Magali pour l'Office de Tourisme et à Maryline pour les grands équipements.

M. MAUREL- Oui effectivement, on a présenté pour l'Office de Tourisme les grands axes de cet été donc évidemment une présence sur les antennes que l'on a mises en place maintenant depuis le début du mandat, sur le Puech des Ouilhes et aussi en partenariat avec le grand site du Puy Mary à la maison de site de Mandailles. On a aussi les hors les murs, on est présent sur un certain nombre de manifestations où l'Office présente les activités, les animations tout au long de l'été et on essaie de couvrir au maximum les communes. On vient dans les communes où l'on s'associe à un événementiel, ça peut être la fête de la truffade, par exemple, à Arpajon mais ça peut être sur un marché de pays ou autre donc on retrouvera l'Office sur le territoire.

La grande nouveauté, évidemment, c'est la prise en charge des Gorges de la Jordanne par l'Office, c'est une nouveauté, évidemment. On s'est mis en place, mais sur l'équipement, je laisserai Maryline en parler.

Après, on a le Pass Découverte, je terminerai peut-être par ça. Le programme d'animation, évidemment, vous le trouvez sur internet, sur notre site qui a été complètement renouvelé au mois d'avril, je vous invite à aller le voir. Vous avez toutes les informations sur tous les types de visites mais le Pass Découverte, c'est sa deuxième édition. On a eu un très bel accueil des partenaires puisqu'on a même des partenaires qui ont souhaité, c'est eux qui venaient nous démarcher, ce n'était pas l'inverse, c'était plutôt agréable. Pour nous maintenant, il faut évidemment que ce Pass Découverte rencontre le succès. Il se présente sous le format d'un chéquier pour un coût de 5 euros. Il y a plus de 100 euros d'avantages. Il est rentabilisé selon les activités choisies par les personnes en une à deux activités donc ça peut vraiment valoir le coup. C'est pour tout le monde, c'est autant pour les locaux que pour les touristes. C'est valable jusqu'au 30 septembre et je vous invite vraiment à regarder comment ça fonctionne. Ce n'est pas nominatif donc on peut le partager en famille, entre amis. Il faut regarder en fonction. Dans une famille, peut-être des fois, il faut en prendre deux mais des fois, on peut en partager simplement un. En tout cas, c'est un bel outil pour dynamiser les différentes activités de nos partenaires que ce soit des visites, de la gastronomie, de l'artisanat. Il y en a vraiment pour tous les goûts.

M. MONTEILLET- Pour cette saison 2025, il faut souligner que l'Agglomération a fait le nécessaire pour assurer l'entretien et la gestion de l'ensemble des équipements touristiques comme les Gorges de la Jordanne, qui maintenant sont passées à une gestion par l'Office de Tourisme, le Rocher de Carlat, qui était déjà géré par l'Office de Tourisme, la balade enchantée à Vézac, la Station de Pleine Nature, le centre d'accueil de l'UCPA, les trois campings communautaires, celui de l'Ombrade, celui du Moulin à Jussac et celui d'Arpajon, le camping de la Cère, et aussi le site du Puech des Ouilhes. Il faut également noter le travail qui est mené avant la saison pour assurer l'entretien des 600 km de sentiers de randonnée sur notre territoire. Et enfin, peut-être, on peut évoquer aussi deux événements de cet été, la visite du Prince de Monaco à Carlat, le 9 juillet, et l'ouverture d'une deuxième tranche du Sentier du Tour du Lac, inaugurée le 29 juillet.

M. LE PRESIDENT- Très bien. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Non ?

Tout le monde est parfaitement au courant, mais enfin, c'est bien de le rappeler.

Sur les dates à venir, il y aura, le week-end prochain, les Goudots Gourmands, les 4, 5, 6, avec là aussi, un concours des Goudots qui est porté par l'Office de Tourisme, un certain nombre de partenaires, vous avez pu lire dans la presse le programme, vous pouvez vous le procurer sur les sites. En tout cas, c'est une fête importante.

Il y a bien évidemment, et Maryline vient d'en parler, la visite du Prince Albert II et de sa famille au Rocher de Carlat le 9 juillet à 16h30. J'aurai l'honneur d'accueillir le Prince, vous êtes tous invités si vous souhaitez voir son Altesse Sérénissime en personne, il suffit de vous inscrire au Cabinet puisqu'il y a toute une procédure, mais vous pouvez être sur le Rocher pour l'accueillir.

Ensuite, dans les dates à venir, il y aura l'inauguration du pôle enfance ludothèque qui se tiendra le 15 juillet à 19h à la Médiathèque. C'est en sortant du Bureau Communautaire, c'est pour les élus, et le jeudi 17 juillet à 13h00, ce sera l'ouverture au public.

L'inauguration du Tour du Lac, Maryline en a parlé, c'est le 29 juillet à 10h30 avec les travaux de 6,2 km qui ont été réalisés et qui s'ajoutent au Tour du Lac. L'objectif est d'avoir un sentier de 42 km qui fait le Tour du Lac avec nos amis de la Châtaigneraie.

Bien évidemment, la 38^{ème} édition du Festival du Théâtre de Rue, qui aura lieu du 20 au 23 août, avec auparavant les préalables, qui sont dans un certain nombre de vos communes, Champ-Libre qui sillonnera les villages du Cantal, mais aussi de notre territoire. La soirée des Collectivités est prévue pour le jeudi 21 août à 19h00. Là aussi, vous serez tous invités, et le spectacle, ce sera « Super Night Shot ». Ne me demandez pas ce que c'est, mais bon, ça doit être bien.

Ensuite, à la rentrée, il y aura, les 16 et 17 septembre, les rendez-vous étudiants, qui sont suivis par Véronique VISY et Marie CIPIERE de notre Collectivité.

Le Salon de l'Habitat, Charly, du 19 au 22 septembre, au Prisme peut-être donner la thématique ?

C. DELAMAIDE- Oui, pas plus, il y aura de nouvelles organisations en termes d'implantation, mais ça, je pense qu'on y reviendra, on aura l'occasion d'en reparler un petit peu plus tard.

M. LE PRESIDENT- D'accord. Il y aura la première pierre de la zone d'activité d'Esmolès, qui sera fin septembre ou début octobre, la date n'est pas encore fixée.

Enfin, vraisemblablement aussi au mois de novembre, la pose de la première pierre du boulodrome.

Un point d'actualité, Stéphane FRECHOU, par rapport à l'appel à manifestation d'intérêt sur le photovoltaïque.

S. FRECHOU- Oui, on en avait déjà parlé, il s'agit du site de l'ancienne décharge de Tronquières. On est arrivé à la conclusion qu'on pouvait étudier la possibilité de faire porter une centrale photovoltaïque sur ce terrain, un terrain qu'on continue à surveiller en post exploitation de la décharge. On a démonté, il y a assez peu de temps, une torchère et on continue, mais ce n'est pas incompatible après étude avec l'installation d'une centrale.

On a lancé ce qu'on appelle un appel à manifestation d'intérêt, sur l'ensemble du site, parce qu'on ne pourra absolument pas en faire quelque chose, ce n'est évidemment pas constructible,

ce n'est pas valorisable, et en outre, ça nous demande quand même un coût d'entretien des espaces verts, autant essayer de tirer quelque chose de positif de cet endroit. L'AMI, c'est une procédure qui est prévue par le Code des Marchés Publics qui nous permet de demander si quelqu'un serait intéressé au regard de notre cahier des charges pour gérer ce site-là.

L'appel a été lancé, a été rédigé. Il y a des visites sur site et on a reçu un certain nombre d'acteurs, d'opérateurs, producteurs d'électricité qui ont sollicité les services et qui ont effectué les visites. Ce qui est sûr, c'est que nous aurons une entreprise qui répondra à cette demande, qui est tout à fait réalisable en termes de faisabilité puisqu'on a déjà une centrale de PV à proximité de l'Aéroport et en raccordant les deux sites, on pourrait s'injecter sur le même poste source qui n'est pas encore saturé. Voilà, sur l'étude de faisabilité.

Ce qui est important à retenir, peut-être, c'est que la capacité de cette zone peut produire l'électricité de l'équivalent de 10 000 habitants en chauffage. Ce n'est quand même pas rien pour le territoire d'avoir localement la production d'électricité pour l'équivalent de 10 000 habitants. Cela concerne 13 hectares. La question du poste Source, en fait, on se brancherait sur celui qui accepte déjà l'électricité de notre centrale de Tronquières. Il devrait, en termes techniques, ne pas y avoir de difficultés.

Cela pourra rapporter à la fois à l'Agglomération, au Département et à la Commune, quelques rentes, que ce soit par les loyers ou par la fiscalité, ça nous permettra de récupérer pas loin de 50 000 euros pour notre EPCI chaque année, ce n'est pas négligeable, plutôt que de dépenser des sous en entretien. Et puis surtout, on est quand même sur quelque chose de vertueux, parce qu'on relocalise une partie de notre consommation d'électricité sur notre territoire.

La publication s'est faite depuis le 30 avril. Les visites sont effectuées, les opérateurs qui ont visité, ont jusqu'au 31 juillet pour déposer leur dossier. Les dossiers seront analysés en septembre et puis le lauréat sera connu, on vous le dira dans le courant du mois de novembre.

M. LE PRESIDENT- Merci Stéphane. Y a-t-il des questions ?

Non ? C'est un gros projet qui bénéficie d'une mise en concurrence de porteurs de projets.
Monsieur DELAMAIDE ?

C. DELAMAIDE- Oui, j'ai eu le plaisir de représenter la Collectivité à deux manifestations. Tout d'abord, la pose de la première pierre sur le groupe scolaire à Jussac. Je crois qu'on peut se réjouir de l'accompagnement de notre Collectivité sur des communes adhérentes à Aurillac Agglo, parce qu'on voit qu'il y a de très belles réalisations et Monsieur le Maire nous a fait découvrir effectivement sa magnifique Commune et ses équipements sportifs qui font que, au même titre que d'autres communes, Jussac n'est plus ce que j'avais plaisir d'appeler une cité dortoir et je crois que ça, on peut s'en réjouir. Et puis également, on peut se réjouir de certaines manifestations. J'étais sur la commune de Vezels, qui accueillait un événement sportif, le Tour du Cantal Cadets, je crois qu'une animation sur un territoire, c'est toujours important, et on a pu apprécier la qualité de la manifestation et de l'organisation sur la Commune, je souhaitais le souligner.

M. LE PRESIDENT- S'il n'y a pas d'autres prises de parole sur ces informations, je vais débiter l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

M. LE PRESIDENT- Les délibérations du groupe A : en Bureau Communautaire nous avons décidé de les mettre en groupe A. Il y a eu une demande de Sylvie LACHAIZE pour mettre en groupe B, 2 délibérations. Je vous les donnerai lorsque nous arriverons dessus.

En Administration Générale :

- La délibération n° 1 : GEMAPI - Approbation du périmètre d'intervention et du projet de statuts du futur Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Truyère (EPAGE Truyère)
- La délibération n° 2 : Création de terrains familiaux locatifs - Plan de financement prévisionnel et demande de subventions dans le cadre de l'appel à projets 2025 portant sur l'attribution des subventions d'investissements du BOP 135
- La délibération n° 3 : Désignation des représentants d'Aurillac Agglomération dans divers organismes extérieurs - Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Henri Mondor et Conseil d'Administration du CROUS Clermont-Auvergne
- La délibération n° 4 : Présentation du Rapport d'Activité de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, devenue Aurillac Agglomération, au titre de l'année 2024
- La délibération n° 5 : Instauration de temps d'équivalence pour les personnels intervenant dans le cadre de la gestion des campings communautaires (missions de gardien)
- La délibération n° 6 : Autorisation de recours au Service Interim du Centre de Gestion du Cantal
- La délibération n° 7 : Tableau des effectifs - Juin 2025

En ce qui concerne l'Urbanisme et l'Habitat :

- La délibération n° 8 : PLUi-H - Approbation de la modification n°2
- La délibération n° 9 : PLUi-H - Approbation de la modification simplifiée n°2
- La délibération n° 10 : PLUi-H - Approbation de la révision allégée n°12 pour la création d'un STECAL sur la Commune de Lacapelle-Viescamp au lieu-dit Puech des Ouilhes pour permettre l'implantation d'un bâtiment d'accueil pour le club nautique
- La délibération n° 11 : PLUi-H - Approbation de la révision allégée n°13 pour la suppression d'une partie d'un Espace boisé classé, sur la Commune de Lacapelle-Viescamp, secteur Puech des Ouilhes, pour permettre la réalisation du sentier du tour du lac
- La délibération n° 12 sera mise en groupe B à la demande de Madame LACHAIZE
- La délibération n° 13 : Expérimentation d'une opération d'urbanisme collaboratif "BIMBY-BUNTI" - Demande de financements – Modification

En ce qui concerne les Transports :

- La délibération n° 14 : Approbation du contrat de comptoir de vente de billets d'avion à conclure entre Aurillac Agglomération et la Société Chalais Aviation
- La délibération n° 15 : Reconduction d'un titre de transport spécifique pour la période du Festival de Théâtre de Rue à Aurillac
- La délibération n° 16 : Avenant n°1 à la convention sur les modalités de financement de la compétence Transport Scolaire entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Aurillac Agglomération
- La délibération n° 17 sera mise en groupe B à la demande de Madame LACHAIZE

Pour les Grands Equipements :

- La délibération n° 18 : Renouvellement de la convention de partenariat et d'objectifs entre Aurillac Agglomération et l'Association Session Libre

Pour l'Environnement :

- La délibération n° 19 : Portage du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) par le Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie
- La délibération n° 20 : Candidature à l'appel à projets CITEO/Adelphe "Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique" (annule et remplace la délibération n°DEL-2025-047 du 7 avril 2025)

Pour les Travaux et Réseaux :

- La délibération n° 21 : Convention de coopération pour l'animation agricole sur les trois vallées inondables du Bassin de la Cère Amont à conclure entre Aurillac Agglomération, le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne, la Chambre d'Agriculture du Cantal et le Conservatoire Botanique National du Massif Central

- La délibération n° 22 : Travaux de mise en séparatif de la collecte des eaux usées et des eaux pluviales - Rues de la Cère et de la Santoire, Commune d'Aurillac - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Pour la Politique de la Ville :

- La délibération n° 23 : Programmation 2025 du Contrat de Ville 2024/2030

Pour le Développement Economique et l'Enseignement Supérieur :

- La délibération n° 24 : Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) - Approbation du CRTE révisé
- La délibération n° 25 : Modalités du soutien accordé au CROUS Clermont-Auvergne pour la prise en charge de la restauration universitaire pour l'année 2025

Au titre des Marchés :

- La délibération n° 26 : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de remise en état, mise aux normes et extension du Boulodrome de Tronquières, fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre et arrêtant le coût prévisionnel des travaux
- La délibération n° 27 : Adhésion d'Aurillac Agglomération à la CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms)
- La délibération n° 28 : Constitution d'un groupement de commandes entre les Communautés de Communes de Cère et Goul en Carladès, de la Châtaigneraie Cantalienne et Aurillac Agglomération pour la réalisation des marchés de travaux d'intervention dans le cadre de la compétence GEMAPI

En Finances :

- La délibération n° 29 : Approbation du Budget Primitif 2025 de l'Office du Tourisme du Pays d'Aurillac
- La délibération n° 30 : Budget Annexe de l'Aéroport - Budget Primitif 2025 - Annule et remplace la délibération n°DEL-2025-068 du 7 avril 2025
- La délibération n° 31 : Village d'Entreprises - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité pour l'exercice 2024
- La délibération n° 32 : Co-financement Leader au profit du CPIE de Haute-Auvergne pour des actions de sensibilisation et d'accompagnement de projets en faveur de la transition écologique dans les domaines de l'eau et du changement climatique

M. LE PRESIDENT- Voilà les délibérations que l'on vous propose de mettre en groupe A.

Y a-t-il des questions sur ces délibérations ?

Oui, Monsieur MARIOU.

P. MARIOU- Oui, M. le Président merci. J'ai une question concernant le Prisme qui est développé dans le rapport d'activité. J'ai pu voir qu'il y a une utilisation qui n'est pas très importante. Je crois qu'il y a huit concerts sur l'année et trois manifestations de moindre ampleur. Alors est-ce qu'il y a une réflexion qui sera conduite pour une meilleure utilisation de ce site ? Il y a eu un investissement à la base, il est un peu sous-employé à l'heure actuelle, alors je sais que la localisation d'Aurillac ne favorise peut-être pas l'organisation des concerts, mais je me pose des questions. Est-ce que la salle est suffisamment modulable pour accueillir des manifestations de moindre ampleur ? Est-ce que le coût de la salle est trop important, je ne sais pas, est-ce qu'il y a une réflexion pour mieux utiliser cet équipement, qui est un bel équipement pour l'Agglo ?

M. LE PRESIDENT- C'est la délibération n°4 relative au rapport d'activité. Monsieur DELAMAIDE, est-ce que vous pouvez répondre ?

C. DELAMAIDE- Alors, il faut savoir que l'organisation des spectacles dans le cadre du Prisme est encadrée par la DSP, qu'Aurillac Agglomération dévolue à la SPL. Il y a un certain nombre de

dates effectivement qui sont arrêtées pour des spectacles que l'on doit acheter. Après, il y a des prises de risques, vous l'avez vu dans un festival et sur l'organisation de spectacles, c'est la même chose. Je crois qu'on arrive à avoir aussi au Prisme des spectacles de qualité et variés. Ce qui est important, c'est qu'il y en ait pour tous les publics. Ils ne sont pas en nombre, certes, je n'ai pas les chiffres en tête, mais je rappellerai que ça reste la partie majeure des recettes de la structure Aurillac Développement. Alors après, est-ce qu'il y a une autre réflexion qui est engagée ? Oui, la salle est modulable, bien sûr. Le problème, c'est que c'est un établissement qui reçoit du public mais qui est un petit peu atypique parce que, chaque fois qu'on l'ouvre, il y a des contraintes en matière de sécurité, entre autres, il y a des coûts de gestion inhérents à cette organisation, c'est vrai que venir organiser une manifestation au Prisme, ça coûte plus cher, mais bon, c'est comme ça. À ce stade, aujourd'hui, on a quand même, dans le cadre de la délégation de service public, un certain nombre de dates qui sont réservées à la discrétion du Président. Le SDIS en bénéficie pour sa soirée, entre autres. Il n'y a pas qu'eux, mais pour des organisations de type privé, c'est vrai que c'est plus difficile de venir là, et puis il n'y a pas du tout la volonté aussi de se positionner, je dirais en concurrence, avec des salles qui sont à côté et qui, elles, peuvent recevoir ces manifestations de moindre envergure. Par contre, la SPL, que j'ai le plaisir de présider, est toujours à même d'étudier toutes les propositions. On réalise pour un certain nombre d'Associations, d'entreprises aussi, des devis. D'ailleurs, dans le rapport, je ne me rappelle plus, je n'ai plus tout en tête, mais on a de très belles manifestations qui se sont déroulées. Je ne sais plus si elles sont évoquées dans ce rapport, je n'étais pas dessus, mais après, moduler le Prisme et l'ouvrir pour des plus petites manifestations, c'est peut-être pas le lieu préférentiel, mais toute proposition peut être étudiée, fait l'objet, pour éviter les surprises, d'un devis parce que, encore une fois, il y a des coûts inhérents à la sécurité. On n'ouvre pas le Prisme comme on peut ouvrir la Halle de Lescudilliers, par exemple.

M. LE PRESIDENT- C'est sûr. Ou la Salle de la Vidalie à Arpajon.

C. DELAMAIDE- Oui, ou la Vidalie, c'est pas du tout pareil.

M. LE PRESIDENT- C'est quand même un équipement important et qui nécessite de suite des pompiers. Je ne suis pas sûr que la variable prix soit le critère essentiel pour ouvrir le Prisme mais bon, je dis ça, on ne l'a pas expérimenté.

C. DELAMAIDE- Après, on n'a jamais refusé de grandes manifestations pour des raisons économiques puisque la Collectivité a aussi largement accompagné. Je pense au Salon des Maires. Quand il y a des opportunités, bien évidemment, si on peut valoriser à la fois l'équipement et la Collectivité au travers de l'équipement, on saisit l'opportunité, on essaye de trouver en tout cas les solutions pour que l'aspect économique ne soit pas un frein.

M. LE PRESIDENT- Je mets ces délibérations du groupe A au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

Les délibérations du groupe A sont adoptées à l'unanimité.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 12 : URBANISME ET HABITAT /APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 3 DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DEVENUE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'AURILLAC

Rapporteur : Monsieur Alain COUDON

M. LE PRESIDENT - Première délibération, on peut faire dans l'ordre chronologique. la délibération n° 12, c'est Alain COUDON qui nous la présente.

A. COUDON- Oui, merci M. le Président.

AVAP qui est devenu maintenant SPR, c'est plus facile à se rappeler, Site Patrimonial Remarquable. Troisième modification après celles qui ont déjà eu lieu en 2021 et 2023. Une procédure qui a débuté il y a plus d'un an, par une présentation en Commission SPR le 13 mars 2024 et donc depuis cette date-là, diverses instances se sont réunies et ont toutes validé à l'unanimité les modifications qui sont demandées. La Commission a validé, l'ABF a validé la commission dont font partie plusieurs personnalités liées au patrimoine local et la dernière validation, ce matin même, par la Préfète de Région, qui nous avait donné son accord oral, mais on n'avait pas l'accord écrit, on l'a reçu ce matin. Alors, qu'est-ce que cela concerne ? Cela concerne essentiellement une modification sur le site de Saint-Eugène, avec la chapelle qui a brûlé. Chapelle qui était classée en catégorie 2 (c'est-à-dire qu'on n'a pas le droit de démolir). Mais vu la situation de la chapelle qui était vraiment une ruine et qui se dégrade de jour en jour, on a pensé qu'il était indispensable de la déclasser pour pouvoir la démolir et pour qu'ensuite, l'opérateur puisse faire son plan d'investissement. La démolition a été validée par l'ensemble des personnes qui avaient validé ce sujet, et les autres modifications, ce sont des modifications mineures, c'est beaucoup d'erreurs matérielles, par exemple, sur Belbex, une grange qui était soi-disant classée, mais qui n'existe plus depuis très longtemps, qui était démolie, on ne sait pas depuis quand. Ensuite, ce sont des modifications sur le photovoltaïque, par exemple, photovoltaïque qui n'était pas autorisé sur les bâtiments classés en catégorie 2.

Alors, il faut savoir que dans le SPR, il y a 4 catégories : la 1, on ne peut pas toucher, on ne touche à rien, la 2 on peut modifier certaines choses, la 3 on modifie de plus en plus et la 4ème catégorie, elle sert de repérage des bâtiments qui peuvent être classés au niveau du Patrimoine. Dans la catégorie 2, on ne pouvait pas installer de photovoltaïque sur la ville d'Aurillac. À partir de maintenant, on peut donc installer du photovoltaïque sur les bâtiments qui sont classés en catégorie 2. Après je ne sais pas s'il faut rentrer dans le détail, c'est vraiment des choses très mineures, le rajout d'une pierre remarquable sur la place Saint-Géraud, des choses comme ça. Je ne sais pas si on rajoute des explications complémentaires.

M. LE PRESIDENT- Oui, c'était peut-être des questions particulières.

S. LACHAIZE- Oui, c'était plutôt par rapport à la chapelle de Saint-Eugène, donc si j'ai bien compris, tant qu'elle était debout, on ne pouvait rien toucher, maintenant qu'elle a brûlé, le bailleur Polygone demande à racheter le terrain pour pouvoir faire...

A. COUDON- Le bailleur Polygone a racheté le terrain et le bailleur Polygone n'impose pas la démolition de la chapelle. Le bailleur Polygone se plie aux décisions du Conseil Communautaire, à savoir si la commission avait voté contre la démolition, Polygone s'était engagé à aménager en fonction de cette chapelle. Tout simplement. Mais c'est vrai qu'entre le jour où ça a brûlé, c'était il y a 2-3 ans, je ne sais plus quand, et aujourd'hui, vraiment, ça s'est démoli. Il y a 30-40% de moins de murs en état.

S. LACHAIZE- Et dans les personnes que vous avez contactées, je suppose que le diocèse est aussi d'accord.

A. COUDON- Oui, le diocèse avait vendu déjà.

S. LACHAIZE- Certes, c'est vendu mais c'est un patrimoine remarquable.

A. COUDON- Ils auraient pu s'opposer, à condition qu'ils reconstruisent eux-mêmes.

S. LACHAIZE- Oui, c'était la condition de l'assurance, c'est ça ? Le fait qu'elle ait brûlé, les clauses de l'assurance, c'était reconstruire en l'état. C'est ça ?

A. COUDON- C'est la question piège, je n'en sais absolument rien, parce que ça ne concerne pas la ville, ni Aurillac Agglo, je ne sais pas du tout.

S. LACHAIZE- Non, mais bon, on passe. D'accord.

A. COUDON- Non, mais en annexe, vous avez tous les avis des personnes concernées par la chose, qui expliquent bien pourquoi ce n'est pas reconstruisible. Notamment l'ABF, qui au départ a bien réfléchi sur la chose, il a hésité, et puis après, quand il a vraiment regardé le dossier dans le détail, il s'est aperçu qu'il n'y avait pas moyen de retaper la chapelle, parce qu'il n'y a plus rien.

S. LACHAIZE- Et il y aura une meilleure circulation sur l'îlot, c'est ce qui est marqué dans le rapport ?

A. COUDON- Ah oui, ça on va attendre que Polygône nous présente son plan d'aménagement. Mais ça oui, ce n'est pas sous-entendu, c'est noté.

M. LE PRESIDENT- Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

La délibération n°12 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 17 : TRANSPORTS / CONVENTION D'ABANDON DE CREANCE EN COMPTE COURANT D'ASSOCIE AVEC RETOUR A MEILLEURE FORTUNE A CONCLURE ENTRE AURILLAC AGGLOMERATION ET LA SA-SPL STABUS

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHOU

M. LE PRESIDENT- Et la délibération numéro 17, Stéphane FRECHOU, par rapport à l'abandon de créance du compte courant de la STABUS.

S. FRECHOU- Alors, on va faire un petit historique rapide. En 2022, la société SPL Stabus était en grande difficulté, comme toutes les sociétés du transport urbain de cette taille-là. Ce qui fait que la CABA, à l'époque, avait consenti un prêt de 500 000 euros à la Stabus. Nous avons été amenés à recapitaliser les fonds de la Stabus fin 2023, par une partie d'abandon de cette créance, dont il restait environ 125 000 euros à régler, le reste ayant été abandonné avec une clause de retour à meilleure fortune. Cela veut dire que quand la Stabus sera bénéficiaire, elle pourra à nouveau renflouer l'Agglo, selon un plan de remboursement beaucoup plus réaliste que celui qui avait été imaginé en 2022. Parce que, pour exemple, en 2022, il prévoyait un remboursement de 350 000 euros sur la dernière année, c'était inaccessible pour la société.

Pour rappel, nous avons clôturé l'exercice 2023 avec un déficit de 130 000 euros. Nous avons ramené à l'équilibre les comptes de la société par cet abandon de créance-là, en plus de la recapitalisation. À la fin de l'exercice 2024, comme nous souhaitons rester à l'équilibre et ne pas présenter un bilan négatif, nous avons procédé à un nouvel abandon de créance, mais qui est d'environ 25 000 euros. Autrement dit, nous étions, sur un budget d'environ 5 600 000 euros, quasiment à l'équilibre, sauf ces 25 000 euros qui sont un nouvel abandon de créance sur les 126 000 euros qui restaient et dont le remboursement continue à être conditionné par un retour à meilleure fortune, c'est-à-dire c'est pas une perte sèche, c'est simplement en termes comptables et d'ailleurs les comptes ont été approuvés par notre commissaire aux comptes pour terminer l'année à zéro parce que quand on a reconstitué les fonds propres de la société, on les a reconstitués à minima, on s'est pas donné de marge. Voilà grosso modo ce que je peux dire sur cet abandon de créance d'environ 25 000 euros.

S. LACHAIZE- J'ai une petite intervention à faire si vous me le permettez, M. le Président. Avant que nous soit encore imposé un abandon de créance en attente de retour à meilleure fortune

au bénéfice de la Stabus, j'ai quelques questions. Quel intérêt général clair justifie cette décision ? Dans les explications du rapport, vous nous dites, cette décision serait aussi due au montant des indemnités versées au Directeur, suite à son licenciement. Quel montant ? Quelles solutions alternatives ont été étudiées ? Que vaut la clause de retour à meilleure fortune sans connaître l'état de perte des comptes 2024 ? Puisque je crois savoir que nous ne les connaissons qu'au 31 décembre 2024. Dans le rapport, il est dit que vous ne les avez pas. Quel engagement concret la Stabus a-t-elle pris ? Faut-il refaire un audit ? Pas de débat public, pas de rapport accessible. C'est une méthode qui interroge autant qu'elle inquiète, je sais, vous allez encore me dire que tout est vu en Bureau, que nous ne sommes là que pour valider ce que vous décidez, je sais, ça fait trois fois que je l'entends, je crois que je l'ai compris. Ce n'est pas pour autant qu'on ne peut pas avoir dans cette enceinte un débat sur la Stabus et sur les déficits de la Stabus. Jusqu'à quand notre Communauté de Communes va-t-elle compenser le déficit de la Stabus avec l'argent des contribuables ? Personnellement, je ne cautionne pas cette décision qui engage durablement les Finances Publiques sans garantie suffisante.

S. FRECHOU- Je vais donner quelques petits éléments, je n'ai pas été assez clair, je m'en excuse, quelques petits éléments de réponse. Nous avons terminé l'année 2024, comme je l'ai dit, à quasi l'équilibre, moins 24 000 euros. Sur un budget de 5,6 millions. On a dû, cette année-là, 2024, provisionner des indemnités de licenciement, mais comme c'est la règle dans toutes les entreprises, puisque j'avais signé une lettre de licenciement en novembre 2024, avec effet en 2025, mais il fallait bien provisionner la somme des indemnités dans les tableaux comptables, pour qu'on puisse ensuite la verser cette année. Donc, y compris cette indemnité de licenciement provisionnée, nous n'avions que 24 000 euros de déficit. Quand je rappelle, nous avions 133 000 euros de déficit l'année n-1 sans indemnité de licenciement. La trajectoire de retour à l'équilibre est plus que satisfaisante et suit un plan d'actions que nous avons validé tous ensemble, à savoir, l'optimisation du personnel. Nous sommes passés de 52 salariés à 48 aujourd'hui à la Stabus pour le même service, parce qu'il y a eu à la fois des départs en retraite non compensés, mais aussi un licenciement. Je ne sais pas de quoi les années futures seront faites, mais en tout cas, nous sommes plutôt satisfaits de la trajectoire budgétaire. Ce n'est pas toutes les SPL qui terminent quasiment à l'équilibre sur un budget aussi conséquent, avec des charges un peu exceptionnelles, comme celles dont on a parlé tout à l'heure. Voilà ce qu'on peut dire. Mais je tenais, et c'était aussi l'avis de tous les administrateurs, à ce que les comptes soient ramenés à l'équilibre, nous l'avons fait avec cet abandon de créance, de 24 000 euros, je le rappelle.

S. LACHAIZE- Je suis désolée, Monsieur FRECHOU, mais dans le rapport, il est indiqué que s'il y a perte, il n'est pas indiqué...

M. LE PRESIDENT- Le rapport a été établi il y a environ un mois et on ne connaissait pas les comptes 2024. Depuis, l'Assemblée Générale a eu lieu. C'est pour ça que la délibération était en blanc, puisqu'on ne savait pas quel montant on devrait compenser sur l'intégration par compte courant. Le montant, moi, je l'ai découvert la semaine dernière. Et l'AG de la Stabus a eu lieu quand ?

S. FRECHOU- Il y a moins d'un mois.

G. DELPUECH- C'est la deuxième fois que l'on évoque le problème de la Stabus dans cette assemblée, avec un premier abandon de créance. Je vous rappelle qu'on avait voté contre à l'époque, parce que je pense qu'effectivement, alors j'entends ce que vient de dire Monsieur FRECHOU, on est passé de moins 136 000 à moins 24 000, c'est très bien, mais j'avais déjà évoqué à l'époque : on est face à un puits sans fond, dont on ne sait pas aujourd'hui, alors j'entends le fait que on veut essayer de rééquilibrer les comptes, je n'ai jamais eu aucun prévisionnel devant moi. Je ne sais pas quels sont les objectifs. J'ai l'impression qu'on navigue à vue et que la Collectivité arrive à terme pour financer des déficits. Fort heureusement, ils sont passés de 136 000 à 24 000 euros, mais c'est heureux, on va dire. C'est pour cette raison que nous

n'approuverons pas cette résolution.

M. LE PRESIDENT- D'accord. Pour siéger dans d'autres instances, je peux vous assurer que sur les SEM, il y a des déficits beaucoup plus colossaux. Mais bon nous restons raisonnables.

G. DELPUECH- Je voudrais rajouter quelque chose, puisque dans les propos donnés par M. FRECHOU, où il a dit que les comptes avaient été validés par le commissaire aux comptes, je rappelle simplement que le commissaire aux comptes certifie, ce n'est pas M. le Président, qui me dira le contraire, la sincérité et la régularité des comptes, en aucun cas, il ne peut s'immiscer dans la gestion de l'Association. Simplement, les comptes qui sont présentés sont sincères. J'en conclus que les 24 000 euros et les 136 000 euros, ce qui fait un peu plus de 150 000 euros sur la période, sur deux ans, sont là.

M. LE PRESIDENT- Tout à fait, et on se félicite qu'il y ait aussi une amélioration, puisque je vous rappelle que, précédemment, il y avait des déficits encore plus importants. Oui, Monsieur PRAT.

S. PRAT- Oui, je crois qu'on se trompe de débat. Ce n'est pas une question financière ou budgétaire, c'est une question politique, en fait. Non mais j'ai l'impression d'être au Conseil Municipal d'Aurillac, un débat entre deux experts comptables, aussi bons soient-ils, mais c'est une question éminemment politique et comment dire, on avait eu un peu moins de débats sur l'ancienne délibération il y a un an ou deux. Effectivement, toutes les SPL Transport, toutes les Communautés d'Agglomération, à part celles qui font des économies et qui ne font aucun transport, sont en déficit. C'est un choix politique, je crois qu'il faut l'assumer, de donner des moyens à notre Société Publique Locale de transport. Les déficits sont dus d'abord à la période Covid, que nous avons traînée pendant quelques années, aussi à une gestion et à une direction locale qui ont poussé au licenciement du directeur. On aurait pu le faire plus tôt, c'est un fait. On peut se satisfaire néanmoins de la trajectoire que prend l'entreprise Stabus actuellement avec un ménage ou un assainissement dans ses directions et dans son fonctionnement. Ce que nous demandions et ce que je demandais en tant que PDG depuis un moment déjà. Ça, c'est le premier point. Mais pour revenir à la question politique, moi ce que j'entends, c'est que vous ne voulez plus de transports publics en fait à Aurillac, puisque vous nous dites, nous ne pouvons plus, nous ne devons plus abonder, alors avec l'argent public. Ce n'est pas que de l'argent public, c'est aussi une taxe, le Versement Mobilité, sur les entreprises, de plus de 11 salariés, qui abonde au budget des transports, qui selon nous, les communistes, n'est pas assez important. Cet abondement, on en reparlera, mais vous êtes en accord avec le fait qu'on fasse des économies sur les salariés de Stabus, mais c'est ce débat politique, si on ne met pas d'argent dans la société Stabus, dans ses déficits, puisque le service public, c'est créer des déficits.

Malheureusement, c'est comme ça, si on veut répondre aux besoins. Alors, le débat sur l'équilibre ou pas de la gestion Stabus, c'est poche gauche, poche droite avec la Collectivité. Ce n'est finalement même pas un sujet, puisque le sujet, c'est la réponse aux besoins des gens en termes de mobilité. Et on va en avoir encore plus besoin, nous sommes en train de vivre une période caniculaire, tout de même, il faudra se questionner sur les émissions de gaz à effet de serre, dont la voiture individuelle fait partie, malheureusement, sans culpabiliser les populations, mais il faudra qu'on trouve d'autres moyens, et le transport en commun en fait partie. Et il faudra dans les années à venir, je le crains, mettre encore plus, si nous voulons que la société Stabus agisse sur le réseau, il faudra mettre encore plus de sous dans cette société pour qu'elle fasse ce que la Collectivité lui demande de faire, c'est-à-dire des transports en commun, et une réponse aux besoins attentive en termes de mobilité.

M. LE PRESIDENT- Très bien, oui, Monsieur DELPUECH.

G. DELPUECH- Je tiens à répondre. Alors, sur deux points, je suis absolument d'accord avec Monsieur Prat, c'est un choix politique. Ce que je viens de dire, et j'ai du mal à m'exprimer, c'est

que ce que je ne sais pas, aujourd'hui, pour prendre la décision politique, c'est de combien le déficit sera fait demain. Pour qu'on puisse la prendre, je n'ai jamais dit que l'on ne voulait pas financer les transports publics. Ce que je veux, c'est que l'on prenne les bonnes décisions avec les bons chiffres. Aujourd'hui, je ne les ai pas. Et je ne les ai jamais eus, et c'est la deuxième fois que je le dis.

M. LE PRESIDENT- Oui, y a-t-il d'autres prises de parole ?

S. LACHAIZE- Moi non plus, ce n'était pas un positionnement politique. Seulement, personne ne dit rien quand cette délibération est en A. Monsieur Prat, vous n'avez rien dit. Vous ouvrez le débat parce qu'on l'ouvre, mais sinon vous ne dites rien.

M. LE PRESIDENT- Sur la Stabus, je peux vous assurer que ça a été un long débat de Bureau Communautaire, ça s'est apaisé depuis quelques mois, mais les chiffres s'améliorant, et l'objectif de service public étant maintenu, c'était quelque part une décision naturelle pour rééquilibrer les comptes. En 2023, c'était ou on déposait le bilan de Stabus ou on recapitalisait Stabus et on a fait le choix de recapitaliser et on a discuté de tous ces sujets en 2023, effectivement, au Bureau Communautaire mais je rappelle que la STABUS, c'est une Société d'Economie Mixte avec un certain nombre de représentants et c'est une entité autonome. Je ne crois pas que, dans d'autres instances, on valide les comptes des SEM effectivement mais on ne discute pas de la stratégie de la SEM, de la gestion quotidienne. En revanche, la question du transport public et des différents services à la population est évoquée parce que, comme l'ont fort justement dit Stéphane FRECHOU et Sébastien PRAT, aujourd'hui la problématique des déplacements, c'est un coût pour les Collectivités, c'est un coût aussi pour les entreprises. Et nous, notre mission, c'est d'optimiser ces coûts, sachant que l'équilibre financier reste une donnée accessoire parce qu'une DSP qui régit les relations des différentes SEM, c'est le montant structurel que nous acceptons de financer pour que l'opérateur puisse exercer sa mission de service public. Effectivement, le déficit de la Stabus, c'est la poche de l'Agglo indirectement. Donc il n'y a pas eu de débat en tant que tel puisque l'objectif, c'était de ramener le montant des capitaux propres à l'équilibre financier qui permet d'avoir la capacité financière, puisque, je rappelle qu'en tant qu'organisme de transport, la capacité financière, c'est la condition d'exploitation des bus. L'objectif était tout à fait naturel que nous visions cette certification qui permet à la Stabus de faire sa mission de service public. Voilà ce que je peux rajouter sur cette délibération.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions.

Y a-t-il des oppositions ? 3 oppositions.

La délibération n°32 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie. Nous allons passer à la délibération 33, Adhésion à l'Association de la médiation de l'eau, et c'est Gérard PRADAL qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 33 : ADMINISTRATION GENERALE / ADHESION A L'ASSOCIATION DE LA MEDIATION DE L'EAU

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

G. PRADAL- Nous allons adhérer à l'Association de médiation de l'eau, parce que c'est une obligation légale depuis le 1er janvier 2016. Jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons pas adhéré à ce genre d'Association de médiation, et comme nous sommes un service public d'eau potable et d'assainissement, on a la qualité de professionnel. Et considérant qu'à ce titre, l'Agglomération, en sa qualité d'autorité organisatrice de ces services, est tenue de respecter l'obligation légale d'adhésion à un dispositif de médiation de la consommation. Considérant que l'association de la médiation de l'eau est inscrite sur la liste des médiateurs notifiée par la Commission européenne, qu'il convient d'adhérer à cette Association de médiation de l'eau et de conclure la convention de partenariat et de prestation des services annexée à la présente délibération. C'est une convention qui a six pages, qui est sur des engagements de chacun, et le principal engagement

qu'aura Aurillac Agglomération, c'est de donner l'information à chaque abonné qu'il peut avoir recours à un médiateur en cas de conflit, ce qu'on n'avait pas jusqu'à aujourd'hui. C'était un manque, c'est quand même important. Il n'y a pas souvent des sujets de difficulté. La plupart des sujets se traitent de gré à gré, à l'amiable après des échanges. Dans un dernier dossier, il nous avait été reproché de ne pas avoir adhéré à une Association de médiation. Cela va être réparé par cette adhésion. Ça va nous coûter un abonnement de 200€ hors taxes et 0,096€ hors taxes par abonné pour les Collectivités de moins de 25 000 habitants abonnés, or nous avons 23 592 abonnés. En fonction des prestations qui sont faites, il y a un tarif différentiel. L'Association s'engage à apporter des réponses aux demandeurs, et nous soumettre aussi les préconisations qu'elle imposera en cas de conflit. Mais je vous le rappelle, les conflits, nous n'en avons pas énormément, nous tentons chaque fois de les résoudre le plus simplement possible par le dialogue. Nous avons l'obligation depuis 2016. Est-ce que c'était un problème de coûts ? Je ne sais pas. Mais c'est réparé, à partir d'aujourd'hui. Nous aurons un médiateur au sujet de l'eau.

M. LE PRESIDENT- Y a-t-il des questions par rapport à cette délibération ? C'est une délibération importante, parce qu'on n'a pas beaucoup de litiges sur la facturation, mais on se donnait le pardon à nous-mêmes, c'était un peu compliqué pour les usagers. En passant par un médiateur, ils auront un tiers qui pourra à la fois nous imposer, mais aussi concerter avec les usagers pour voir quelle est la meilleure solution de transaction possible.

G. PRADAL- Chaque abonné, sur sa facture, aura l'information comme quoi il peut faire appel à cette structure, avec les références, etc.

M. LE PRESIDENT- Y a-t-il des oppositions à cette délibération ? Non.

Des abstentions ? Non.

La délibération n°33 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 34 : ADMINISTRATION GENERALE / FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'AURILLAC AGGLOMERATION POUR LA MANDATURE 2026-2032

Rapporteur : Monsieur Le Président

M. LE PRESIDENT- La délibération suivante, c'est moi-même qui vous la présente, c'est le nombre et la répartition des sièges dans le Conseil Communautaire d'Aurillac Agglo, en fonction de la taille des différentes Communes. L'option qui était possible, le régime de droit commun, c'était 60 conseillers communautaires pour notre taille d'EPCI. Sous le précédent mandat, la décision avait été prise de prendre une démarche optionnelle, de façon à permettre d'augmenter le nombre d'élus communautaires passant à 68 et de façon aussi à permettre à certaines Communes d'avoir plusieurs conseillers communautaires pour les communes qui dépassent les 1000 habitants. Cette répartition, elle est faite au prorata de la population. L'option retenue fait qu'aujourd'hui, un certain nombre de communes ont à minima, un représentant communautaire, et puis les autres en ont plusieurs, avec la même répartition au sein même des Conseils Municipaux de leur représentation au prorata de chaque Commune, des oppositions. Voilà l'option qui a été retenue. On a fait passer cette délibération dans toutes les Communes de l'Agglo. Je crois que nous n'en avons qu'une seule, qui a voté contre, Carlat. Je pense qu'on a eu un peu plus de la moitié des retours.

Y a-t-il des interrogations ou des questions ?

Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

La délibération n°34 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 35 : ADMINISTRATION GENERALE / EVOLUTION DU DISPOSITIF RIFSEEP AU 1^{ER} JUILLET 2025 - EVOLUTION DES GROUPES DE FONCTIONS (MONTANTS MINIMUM ET MAXIMUM) ET COURBES

Rapporteur : Monsieur Bernard BERTHELIER

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRESIDENT- Délibération suivante, c'est une disposition, évolution du dispositif du RIFSEEP, ça aurait dû être Madame GINEZ qui la présente mais comme elle est absente, c'est Bernard BERTHELIER qui va nous la présenter.

B. BERTHELIER- Oui, merci, Monsieur le Président.

Il s'agit de vous présenter un élément qui a fait l'objet de longues discussions avec les Organisations syndicales d'Aurillac Agglomération, sous la responsabilité de Bernadette, qui préside ces réunions. L'IFSE, l'indemnité de fonction, sujétions et expertise, fait partie du régime indemnitaire des Collectivités. Vous savez que les agents des Collectivités sont rémunérés, d'une part, par le traitement de base indiciaire, qui représente à Aurillac Agglomération entre 75% et 80% de la rémunération, et d'autre part, des primes. Dans les primes, il y a deux types de primes, l'indemnité de fonction, IFSE, et ce qu'on appelle le complément indemnitaire annuel, le CIA. Ces primes-là permettent de faire en sorte qu'un agent de telle Collectivité peut avoir une rémunération différente qu'un agent d'une autre Collectivité, puisque le traitement de base indiciaire est le même dans toutes les Collectivités.

Aurillac Agglomération se trouvait un peu en difficulté à la fois pour recruter de nouveaux agents et à la fois pour conserver les meilleures compétences qu'elle avait puisqu'elles pouvaient être sollicitées par d'autres Collectivités ou d'autres administrations. On a partagé ce constat avec les Organisations Syndicales pour y répondre, il y a un certain nombre de mesures qui ont été prises. Certaines ont déjà été adoptées par notre Conseil Communautaire en 2024, ce qu'on appelle le pyramidage de l'organigramme. Une délibération que nous avons prise aussi pour le maintien de salaire, c'est-à-dire pouvoir recruter quelqu'un qui était dans une autre Collectivité avec le salaire qu'il avait dans cette autre Collectivité, de manière à ce qu'en venant à l'Agglo, il ne perde pas de rémunération, et pouvoir procéder à des promotions de postes indépendamment des quotas.

Il est proposé en 2025 de faire évoluer ces indemnités et les deux graphiques qu'on va voir permettent de comprendre tout de suite ce qui va se passer. Actuellement, vous voyez, il s'agit du montant de l'indemnité en fonction d'un nombre de points et le nombre de points, il est établi, notamment lors de l'entretien professionnel, et on voit que, actuellement, pour chacune des catégories, il s'agit des catégories A1, A2, A3, etc., A1 étant situé en haut, et C2 tout en bas du graphique. Vous voyez que sur la droite, il y a un plateau, c'est-à-dire, à partir d'un certain nombre de points, il n'y a plus d'évolution de l'indemnité. Ce qui vous est proposé aujourd'hui, et ce sur quoi on s'est accordé avec les Organisations Syndicales, c'est exprimé par le tableau suivant, et on va voir qu'il n'y a plus ce plateau, mais que plus le nombre de points augmente, plus l'indemnité augmente. C'est tout simple à comprendre, ça permet d'accroître l'indemnité de nos agents en fonction du nombre de points dont ils bénéficient. Ça va représenter un accroissement qui est variable selon les niveaux, c'est difficile à dire, mais enfin, pour les catégories représentant les rémunérations les plus élevées, l'accroissement moyen est compris entre 2 et 12%, et par contre, c'est beaucoup plus intéressant pour les catégories C2, C1 et B3, qui représentent la très grande majorité de nos agents et l'accroissement de la prime peut aller jusqu'à 30%.

Ceci dit, c'est un coût pour la Collectivité, bien sûr. Le coût annuel est de 280 000 euros, et le coût pour l'année 2025 est de la moitié, seulement, 140 000 euros, puisque si le Conseil adopte cette délibération, elle se mettrait en œuvre à partir du 1^{er} juillet, c'est-à-dire demain. Un impact budgétaire pour 6 mois, puis en année pleine de 280 000 euros.

M. LE PRESIDENT- Y a-t-il des prises de parole ou des demandes d'explications sur cette proposition ? Oui, Monsieur MARIOU.

P. MARIOU- Oui, juste pour savoir le nombre de fonctionnaires à Aurillac Agglomération. Le nombre de fonctionnaires titulaires, approximativement ?

M. LE PRESIDENT- 320

B. BERTHELIER- C'est de l'ordre de 320. On doit avoir ça au tableau des emplois, je pense, qui fait l'objet d'une délibération.

M. LE PRESIDENT- Simplement, c'est un juste retour ou une amélioration pour nos collaborateurs, puisque, vous voyez, c'est quand même significatif sur l'IFSE, puisque la variation, notamment des B2, B1, C1, C2, donc la grande majorité de nos agents vont bénéficier sans pour autant être hors des clous, puisqu'on s'aperçoit qu'aujourd'hui, quand on veut recruter, on a souvent des Collectivités qui ont des IFSE supérieures, c'est bien pour nos agents, mais ce n'est qu'un juste retour et c'est pas une disposition qui mettra en péril l'Agglo.

340 postes ouverts, oui ils ne sont pas tous pourvus.

Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

La délibération n°35 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 36 : TRANSPORTS/ NOUVELLE DENOMINATION DE L'AEROPORT D'AURILLAC - AEROPORT MARIE MARVINGT, AURILLAC AGGLOMERATION **Rapporteur : Frédéric SERAGER**

M. LE PRESIDENT- Délibération 36, je vois que Monsieur SERAGER est parmi nous. C'est M. SERAGER qui va présenter cette nouvelle dénomination de l'Aéroport d'Aurillac, qui va prendre le nom d'une illustre aurillacoise, Marie Marvingt, Aurillac Agglomération.

F. SERAGER- Oui, je vous remercie M. le Président, bonjour à tous.

J'ai donc le plaisir de vous présenter rapidement le parcours de Marie Marvingt dont nous proposons de donner le nom à notre aéroport. Marie Marvingt, dont on célèbre en 2025 les 150 ans de la naissance, est née à Aurillac, en 1875. Elle s'est illustrée par un parcours remarquable dans plusieurs domaines. Elle a commencé par se distinguer dans le domaine sportif en pratiquant plus de 30 disciplines à très haut niveau, recueillant plusieurs records en nage, notamment en faisant la traversée de Paris à la nage, la première femme à la réaliser. Elle va s'illustrer en vélo en bouclant le premier Tour de France en tant que femme, sachant que les organisateurs de l'époque n'avaient pas souhaité qu'elle puisse s'inscrire à la compétition. Elle prenait le départ quelques heures après et a fait le même parcours et l'a bouclé comme 36 autres participants sur les 115 initiaux et bien sûr la seule femme, la première. Elle s'est ensuite illustrée, ça va nous concerner plus directement pour ce qui est de l'Aéroport, dans le domaine de l'aviation. Elle va être la première femme à obtenir des diplômes autour de la pratique du ballon, de l'avion et plusieurs records mondiaux de vol. Elle est la troisième femme au monde à obtenir le brevet de pilote. Elle va notamment être remarquée par une traversée en ballon de la Manche et de la mer du Nord qui va donc couvrir 720 km, sur un périple qui sera absolument remarquable et hautement périlleux au-delà de cette carrière d'aviatrice et de sportive accomplie dont elle aura d'ailleurs la médaille d'or de l'académie des sports qui sera la seule médaille donnée pour un titre de toute discipline. Elle va s'illustrer en tant qu'infirmière et pionnière du secours aérien. Elle invente en 1910 le concept d'aviation sanitaire, elle est infirmière, elle sera infirmière sur le front et elle va donc tenter de mettre en œuvre, tenter

puisqu'elle n'aboutira que partiellement à mettre en œuvre en fait, le secours par avion des blessés. Ensuite, effectivement, elle continuera sa carrière en tant que journaliste, alpiniste, résistante, et dans un environnement et dans un pays, une histoire hautement genrée, qui fera d'elle une des figures, en fait, de l'engagement féminin dans notre histoire. Donner le nom de Marie Marvingt à notre Aéroport serait un geste fort et cohérent dans une volonté de féminiser l'espace public, dans un contexte où à peine 6 % des rues et des lieux publics portent un nom féminin. Cette réalité contribue à l'invisibilisation des femmes dans notre histoire commune et dénommer notre Aéroport Marie Marvingt à Aurillac, alors il y a déjà un gymnase, il y a déjà une vie, serait donc un acte pour nous très fort de valorisation et de considération d'une Aurillacoise au parcours unique et historique.

M. LE PRESIDENT- Très bien. Y a-t-il des prises de parole sur cette délibération ?

Je mets au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

La délibération n°36 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération suivante, elle concerne la médiathèque communautaire, donc c'est Magali MAUREL qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 37 : GRANDS EQUIPEMENTS / MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE - RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION INFO-JEUNES

Rapporteur : Madame Magali MAUREL

(Présentation de documents sur écran)

M. MAUREL- Merci Président.

On a un diaporama, pour présenter cette délibération concernant le renouvellement de la labellisation Info-Jeunes. C'est l'occasion en fait de vous présenter un service essentiel pour la jeunesse de notre territoire. C'est le fruit d'un travail réalisé avec notre informateur jeunesse, Cédric REYGNIER, qui est rattaché à la Médiathèque Communautaire, sous la direction de Claudine CHRISTIN et Julien SEGURA, et un travail sur lequel, je reviendrai tout à l'heure, on a travaillé avec Nathalie BLANC et d'autres services. C'est un service qui répond à des besoins concrets exprimés par les jeunes et leurs familles, et qui contribue activement aussi au projet de cohésion.

Alors, qu'est-ce qu'Info-Jeunes ? Info-Jeunes, c'est un lieu d'écoute, d'échange, d'accompagnement ouvert aux jeunes de 11 à 30 ans. Il permet un accès libre à l'information sur les sujets clés : emploi, orientation, formation, logement, santé, mobilité également.

Ce service repose sur trois grands principes : la gratuité, un accès pour tous sans conditions de ressources ; l'anonymat, c'est-à-dire la confidentialité qui est garantie et inconditionnelle ce qui signifie que chaque jeune est accueilli, sans aucun jugement, peu importe sa situation. L'objectif, il est clair, c'est de faire d'Info-Jeunes un lieu repéré et reconnu.

Ça a changé beaucoup de nom et on est heureux aujourd'hui qu'il y ait un nom qui soit Info-Jeunes et qui serve de label. Les grands principes, on les a annoncés. Les axes structurants de l'action, ce sont l'insertion professionnelle avec des actions d'orientation, l'aide à la recherche de stages, d'informations sur les formations. C'est aussi la prévention et la sensibilisation avec des ateliers sur les risques, la citoyenneté ou encore l'éducation au numérique. La cohésion sociale en favorisant le lien, la participation, l'égalité des chances.

Chaque année, ce sont environ 2 900 jeunes qui bénéficient de ces actions. Info-Jeunes répond pleinement aux priorités qui sont définies : éduquer, intégrer, conserver, qualifier en apportant des compétences, mais aussi attirer et valoriser la jeunesse sur notre territoire. Alors, au niveau de la modernisation et de la visibilité, ces dernières années, des efforts importants ont été faits

pour moderniser le service, renforcer sa visibilité, à travers le nom notamment, mais aussi les outils qui sont aujourd'hui ceux utilisés par les jeunes, les réseaux sociaux, enfin tout ce qui est en ligne, Facebook, Instagram, LinkedIn.

Mais aussi, sur site, il y a d'autres éléments qui sont accessibles pour les jeunes, avec des outils sur les ordinateurs qui sont disponibles. C'est aussi un réaménagement récent de l'espace d'accueil, accompagné avec la nouvelle identité visuelle, une vitrophanie, pour être un peu plus visible. Je remercie le service COM pour son implication. Cette démarche vise vraiment à mieux capter l'attention des jeunes et à rendre le lieu plus accueillant, plus lisible, mieux repéré.

Alors les perspectives, pour le renouvellement qui est proposé. Habituellement, on était sur 3 ans, là on nous propose de renouveler sur 6 ans, on est sur les perspectives 2025-2031. Poursuivre la montée en visibilité et l'accessibilité du service, renforcer son intégration dans les dispositifs jeunesse de l'Agglomération, étendre les actions de prévention, d'information et de sensibilisation, consolider le travail en réseau avec tous les partenaires locaux. Il y a aussi deux points qui sont assez essentiels, c'est vraiment de travailler un peu plus sur les 11-15 ans, parce que c'est finalement l'entrée, enfin une fois qu'on a les jeunes qui nous connaissent, ils viennent et on peut les suivre jusqu'à ce qu'ils sortent, on va dire, de nos radars et des dispositifs qu'on peut leur proposer. L'idée, c'est bien d'essayer de les capter le plus tôt possible pour qu'ils puissent bénéficier et qu'on puisse les orienter vers toutes les structures puisqu'on fait aussi de l'orientation, on est généraliste mais on fait de l'orientation évidemment, on travaille beaucoup en partenariat. C'est un des axes forts, le « Aller vers », pour tous les publics, soit les collégiens, les lycéens, les étudiants, on est dans le « Aller vers ». Le service bénéficie d'une vraie reconnaissance institutionnelle, grâce à ce label national Information Jeunesse, qui est délivré par la Drajés.

Cédric REYGNIER a intégré le Conseil d'Administration du Centre Régional Info-Jeunes, c'est extrêmement important d'échanger avec ses pairs donc c'est très positif. Il est également promoteur d'une aide depuis décembre 2024, puis notre Info-Jeunes a intégré des démarches structurantes, notamment l'atelier jeunesse dans le cadre du diagnostic de la convention territoriale globale avec la CAF 2025-2029, une participation active aussi à l'instance éducative du Contrat de Ville 2024-2030 piloté par la Ville d'Aurillac. Ce sont des éléments qu'il était, je pense, intéressant de fournir. En tout cas, un dispositif prêt à être renouvelé si nous validons le rapport ce soir, pour contribuer à l'émancipation, l'insertion et la participation des jeunes dans notre projet de territoire. Je ne sais pas s'il y a des questions ?

M. LE PRESIDENT- Merci Magali.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non.

Je mets cette délibération aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

La délibération n°37 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération suivante, c'est le Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. C'est une convention triennale que va nous présenter Bernard BERTHELIER concernant le financement des intervenants sociaux en gendarmerie et en police.

DÉLIBÉRATION N° 38 : POLITIQUE DE LA VILLE / CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT RELATIVE AU FINANCEMENT DE DEUX INTERVENANTS SOCIAUX EN COMMISSARIAT ET GENDARMERIE

Rapporteur : Monsieur Bernard BERTHELIER

B. BERTHELIER- Oui, effectivement, que ce soit le commissariat de police ou des unités de gendarmerie, ils sont amenés à recevoir, dans leur mission de service public, des personnes en

détresse qui nécessitent des interventions sociales. L'un comme l'autre ont décidé de faire venir dans leurs locaux des travailleurs sociaux pour pouvoir répondre à ces besoins et en sollicitant la participation financière de l'État mais aussi des Collectivités : le Département, Aurillac Agglomération et la Ville d'Aurillac. La mission de ces travailleurs sociaux est d'accueillir les personnes en détresse, de les écouter, de les conseiller, de les orienter vers les services les mieux appropriés pour répondre aux besoins qui seront détectés. Le porteur de ces emplois était précédemment l'APAJ, et suite à un appel à manifestation d'intérêt, le porteur est désormais l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte, l'ADSEA, et les travailleurs sociaux seront logés, pour l'un au commissariat, et pour l'autre dans les unités de gendarmerie d'Aurillac, Mauriac, Saint-Flour et Maurs. Le coût total de cette opération sera de 115 000 € annuellement sachant que la convention porte sur 3 ans et commence le 1^{er} juillet 2025 si la Collectivité Aurillac Agglomération valide cette proposition, ce qu'a fait par ailleurs récemment la Ville d'Aurillac pour sa participation. Sur les 115 000 euros, il est prévu que l'Agglomération d'Aurillac participe à hauteur de 21 850 euros, soit 19 %. L'État amènerait 38 000 €, le Département 40 000 € et la ville d'Aurillac 5 750 €, du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2028.

M. LE PRESIDENT- Très bien, merci M. BERTHELIER.

Y a-t-il des observations ou des questions par rapport à cette délibération ?

Je rappelle aussi qu'on l'avait prise au Conseil Départemental, cette délibération.

Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

La délibération n°38 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération Tourisme, sentier de randonnée d'intérêt communautaire, c'est Maryline MONTEILLET qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 39 : TOURISME / SENTIER DE RANDONNEE D'INTERET COMMUNAUTAIRE - ITINERAIRE DE RANDONNEE DU PUY COURNY - EXTENSION

Rapporteur : Madame Maryline MONTEILLET

(Présentation de documents sur écran)

M. MONTEILLET- Merci, un diaporama va être présenté, qui vise à expliquer un petit peu toutes les actions qui ont été menées concernant la randonnée sur le territoire. La randonnée, ça faisait partie d'un des axes de notre projet de territoire qui était de développer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur un patrimoine naturel préservé et en renforçant le maillage territorial par les itinéraires de randonnée d'intérêt communautaire. Sur notre territoire, ce sont 600 km de sentiers de randonnée dont 306 de sentiers pédestres. Pour cela, et sur proposition de Monsieur CRUEGHE, nous avons débuté le mandat en nommant, pour chacune des communes, un référent « randonnée ». L'objectif est à la fois de préserver le patrimoine « randonnée » et de renforcer ce maillage que j'ai évoqué au début.

Un agent a été dédié à cette mission, une partie en tout cas de son temps a été dédiée à cette mission, pour établir un état des lieux basé sur trois axes, sur trois éléments : Un, la prise de traces GPX, 75% ont été réalisés aujourd'hui sur le territoire de l'Agglo, un deuxième relevé qui concerne la levée du mobilier et un troisième relevé qui concerne la prise d'assiettes. Cet état des lieux qui a été effectué poursuit un double objectif. Tout d'abord, c'est de faciliter la gestion des sentiers de randonnée et ensuite aussi de programmer tout ce qui concerne l'entretien et le suivi du mobilier.

Un petit rappel, sur notre territoire, nous avons 49 sentiers d'intérêt communautaire, dont 39 pédestres et 17 sentiers VTT. Sur ces sentiers, trois parcours aujourd'hui sont fermés. Le premier, c'est le Grand Tour d'Aurillac, un sentier VTT. Pourquoi il est fermé ? Parce qu'il y avait des problèmes de continuité, notamment avec des passages en parcelles privées et aussi par la

déviations de la RN 122. Le deuxième sentier concerne les Enfarinas à Ayrens dont la passerelle s'est effondrée, une réflexion est menée avec la Commune. Le troisième sentier concerne la Commune de Sansac et d'Ytrac, le sentier VTT 4, une modification apportée à cause de la déviation de la RN 122. Un nouveau tracé a été proposé et validé par Ytrac et une prise de contact est en cours avec Sansac.

Concernant l'entretien des sentiers, on peut constater que l'entretien est plutôt bien réalisé malgré parfois des difficultés en fonction des pluies à la saison d'été et une autre difficulté, la coordination des équipes. Le balisage, quant à lui, est plutôt bien entretenu, mais il est obsolète puisqu'il date, pour partie, en tout cas à l'origine, de 1995. Bien sûr, on a quelques réclamations et nous faisons le nécessaire pour remédier à ces réclamations dans un temps assez court. Concernant l'entretien, et pour faciliter justement l'entretien, le territoire Agglo a été scindé en 7 blocs géographiques, et ce sont 6 entreprises qui gèrent l'entretien des chemins de randonnée, ainsi que l'Agglo, qui participe aussi à l'entretien de 9 sentiers sur le territoire. Pour certains sentiers, c'est un passage, pour d'autres, c'est deux et pour trois sentiers, on est à trois passages pour l'entretien. Il faut savoir aussi que, pour l'entretien, avant justement le tracé et la gestion des chemins de randonnée par l'Agglo, on était à un coût d'un peu plus de 50 000 euros et aujourd'hui, le coût d'entretien est de 30 000 euros.

Aurillac Agglo est le service qui s'occupe de la gestion de la randonnée. Aujourd'hui, il propose un réel accompagnement à l'organisation de manifestations et d'événements sur notre territoire. Vous pouvez voir notamment un accompagnement en ingénierie et un entretien pour l'Association Tom 15 pour l'organisation de l'UTPMA, un accompagnement à l'Association RCA pour les Foulées Arpajonnaises, et aussi un accompagnement au CJRPJ pour la Jussacoise. Alors en quoi consiste cet accompagnement qui a été mis en place ? Il faut savoir que les organisateurs de ces manifestations fournissent au service d'Aurillac Agglo le tracé de leur course. Le service Aurillac Agglo, lui, trace en GPX le tracé, ce qui fait qu'après, ça facilite la prise de contact avec les propriétaires des parcelles, ainsi que le tracé au millimètre près de la course. Le service donne l'information de la parcelle cadastrale, de la nature du sentier et du dénivelé. C'est une réelle mise à disposition en ingénierie qui est proposée aujourd'hui aux Associations qui organisent des événements ainsi qu'à l'ensemble des Communes. À venir, le déploiement sera proposé à l'ensemble des associations locales qui souhaitent créer un événement sur leur Commune.

Ce qui s'est passé aussi durant ces années, c'est qu'avec la FFR Randonnée, on a réfléchi sur la liaison Aurillac-GR 400. Pourquoi ? Aurillac étant la ville centre, il était intéressant que de la gare d'Aurillac, on puisse accéder au GR 400 à pied, pour favoriser à la fois le maillage et une continuité. Où est-ce qu'on en est dans ce dossier ? Il faut savoir qu'il y a une proposition qui a été déposée, qui a été validée par la Région récemment et qui aura une validation qui devrait passer en Commission au niveau national en septembre. Ce qui fait qu'on devrait avoir une réponse, on espère et on croise les doigts, positive pour septembre sur la validation et l'intégration de cette liaison au GR 400.

Autre fait qui a été renouvelé, c'est la signature de la convention d'entretien et d'aménagement avec le grand site du Puy Mary, qui est valable jusqu'en décembre 2027.

Enfin, pour terminer, la présentation un petit peu rapide de tout ce qui a été fait sur les sentiers de randonnée, j'insiste, il y a eu vraiment un état des lieux de l'ensemble des sentiers, ce qui a pris beaucoup de temps et ce qui va nous permettre de valoriser, en lien aussi avec le label « Art et Histoire », l'ensemble des tracés et du patrimoine qu'on peut visiter en empruntant ces sentiers. Il y a un travail qui va être mené sur la charte signalétique de la randonnée, afin d'adopter la charte nationale qui est proposée. Ce que je vous disais précédemment, c'est que la charte départementale, elle date de 1995, et qu'on va passer à une charte nationale sur une programmation de 3 ans.

Alors, cette signalétique, comment elle va être ? Vous avez ici la présentation des nouveaux panneaux. Ce sont des flèches qui seront sur fond jaune avec un liseré noir à l'extrémité pour montrer la direction. Tout en haut, vous aurez le nom du sentier avec sa définition et son classement, si c'est un PR, un PDIPR ou un GR, en intermédiaire, si je regarde le panneau au-dessous, la dernière ligne, vous aurez la destination, vers quelle destination vous vous dirigez, et la station que vous allez atteindre, et vous aurez aussi la distance à parcourir pour atteindre cette station, voilà. C'est une signalétique nationale qui va être déployée sur notre territoire et qui sera aussi déployée au niveau départemental, avec une programmation de trois ans. Je ne sais pas si vous avez des questions déjà sur ces différentes actions et cette présentation ?

M. LE PRESIDENT- Non, pas de question, ça a été clair.

M. MONTEILLET- Merci. Donc je vous propose peut-être de passer à la délibération qui suit qui concerne les sentiers de randonnée d'intérêt communautaire avec l'extension de l'itinéraire de randonnée du Puy Courny. Considérant la compétence de l'Agglomération en matière d'itinéraires de randonnée d'intérêt communautaire dont la liste est rappelée en annexe. Considérant le rôle de l'Agglomération concernant la gestion de ces itinéraires de randonnée et de l'entretien. L'itinéraire actuel du Puy Courny permettait jusqu'à présent de se rendre au sommet du Puy Courny depuis l'avenue Aristide-Briand sans offrir la possibilité de réaliser une boucle complète. Ce qui est aujourd'hui une volonté pour l'ensemble des sentiers que nous avons et complétons sur notre territoire. La commune d'Aurillac a proposé un itinéraire de promenade et de randonnée permettant désormais de boucler le parcours. Ce nouvel itinéraire permettra de rejoindre le site du Puy Courny à partir du centre-ville. L'itinéraire empruntera ensuite la ligne de crête sur des parcelles privées, ce qui permettra de revenir au centre-ville d'Aurillac par la rue du Bois de Lafage et ainsi de créer un circuit de promenade en boucle. Le tracé de l'itinéraire et les parcelles concernées figurent sur le plan annexé. La ville d'Aurillac souhaite que le nouveau tracé soit reconnu d'intérêt communautaire. A ce titre, elle demande que l'entretien, l'aménagement et le balisage de cette extension d'itinéraire soient assurés par l'Agglomération, conformément aux compétences exercées par celle-ci en matière de sentiers d'intérêt communautaire. Dans le même temps, la Commune d'Aurillac acte la suppression du grand tour VTT d'Aurillac sur son territoire, cet itinéraire ancien étant aujourd'hui désuet et peu utilisé, en raison de discontinuités apparues au fil des années sur les différentes communes concernées. Dès lors, l'entretien actuellement réalisé par l'Agglomération sur le circuit VTT grand tour d'Aurillac ne sera plus assuré par l'intercommunalité. L'Agglomération d'Aurillac prendra en charge le débalisage de l'itinéraire. Conformément au principe posé de ne pas créer d'itinéraire de randonnée supplémentaire à la charge de l'Agglomération, il est ainsi proposé de valider les propositions de la Ville d'Aurillac en étendant l'itinéraire du sentier du Puy Courny entretenu par l'Agglomération et en n'assurant plus l'entretien du grand tour VTT sur la commune d'Aurillac. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'intégrer l'extension du périmètre du Puy Courny dans le linéaire des sentiers entretenus par l'Agglomération et de ne plus assurer en contrepartie l'entretien du grand tour VTT sur la Commune d'Aurillac. Est-ce que vous avez des questions ?

M. LE PRESIDENT- Y'a-t-il des prises de parole sur cette délibération et sur cet état des lieux quand même des chemins de randonnée ?

M. MONTEILLET- Juste une précision, il faut savoir que la suppression du grand tour de VTT d'Aurillac a été actée aussi par les autres Communes qu'il traversait.

M. LE PRESIDENT- C'est 60 km de moins à entretenir.

M. MONTEILLET- C'est ça.

M. LE PRESIDENT- Je mets cette délibération au vote.
Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.
 La délibération n°39 est adoptée à l'unanimité.
 Je vous remercie.
 Ensuite, une disposition que je vais présenter.

DÉLIBÉRATION N° 40 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES ARTISANALES SANS POINT DE VENTE

Rapporteur : Monsieur Le Président

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRESIDENT- Je vais présenter le dispositif d'aide aux entreprises artisanales. C'est une délibération importante, puisqu'il y avait un trou dans la raquette, en quelque sorte, puisqu'aujourd'hui les communes restent compétentes en matière d'aide au commerce. Tous les commerçants et artisans qui ont un point de vente qui relèvent de la double classification Chambre des Métiers ou Chambre de Commerce ou Chambre des Métiers et Chambre de Commerce, aujourd'hui quand ils ont un point de vente, c'est les décisions communales qui accompagnent ces entreprises, qui décident du montant qu'elles allouent à leur projet d'investissement et qui peuvent bénéficier sur des critères un peu différents, de l'aide régionale qui complète souvent avantageusement sur la partie commerce.

Par contre, les artisans sans point de vente, il y avait un trou dans la raquette que vise à compléter ce dispositif que je vais vous présenter. Par ailleurs, ce dispositif rend éligible tous les artisans de toutes les communes de l'Agglo au dispositif LEADER, sauf Aurillac. Ce dispositif permettra aux entreprises artisanales de pouvoir déposer un dossier LEADER en bénéficiant du cofinancement nécessaire.

Le dispositif lui-même, c'est un dispositif d'aide à l'investissement pour les entreprises de l'artisanat sans point de vente, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2 millions d'euros. L'objectif, c'est d'accompagner le développement des entreprises artisanales, renforcer le tissu économique local et contribuer à la réhabilitation ou à la modernisation des locaux ou équipements professionnels du territoire. Le financement apporté par l'Agglo, c'est une aide de 10%. Alors, ce cofinancement peut être complété par le LEADER, ce qui fait que ces entreprises-là, quand elles peuvent bénéficier des fonds LEADER, obtiennent un financement de 40% sur leurs dépenses éligibles. Je le rappelle, à l'exception bien évidemment des entreprises artisanales de la Commune d'Aurillac.

C'est la raison pour laquelle nous avons mis un plafond différent au profit des artisans de la commune d'Aurillac. Le plafond pour les communes hors Aurillac, c'est 75 000 euros de dépenses éligibles, ce qui veut dire que l'aide de 10%, c'est 7 500 euros pour les entreprises artisanales. Sur la commune d'Aurillac, nous avons doublé ce montant. L'aide, ça pourrait être 150 000 € multiplié par 10%, donc 15 000 euros, sachant que les entreprises ne bénéficient pas du cofinancement LEADER qui peut être de 30 %. L'enveloppe budgétaire est fermée, c'est-à-dire que premier arrivé, premier servi. Pour 2025, c'est 150 000 euros, et pour 2026, cette enveloppe sera augmentée si nous avons atteint la consommation de cette enveloppe.

Pour déposer un dossier, nous avons une convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat qui instruira les dossiers. Pour les porteurs de projets dont le siège social se situe hors Aurillac, donc la Chambre des Métiers pour les entreprises aurillacoises, et pour les autres entreprises, c'est le GAL LEADER Cantal qui instruira les dossiers. Sur les dépenses éligibles, vous avez dans vos documents le dossier de presse. C'est un large éventail, mais c'est le même éventail de dépenses éligibles que pour les aides de la Région et pour le financement LEADER, qui est un financement européen, pour le coup. Les dépenses, vous en avez la liste, ce peut être des aménagements professionnels des véhicules, des équipements de matériels liés à l'activité, dont le mobilier, du matériel de production, du matériel roulant non immatriculé. Vous avez la

liste des dépenses éligibles, et qui aujourd'hui peuvent être financées par cette aide de 10% à hauteur de 75 000 euros pour les communes hors Aurillac et 150 000 euros pour les artisans de la Commune d'Aurillac.

Voilà ce que j'ai présenté, alors je pense qu'il va y avoir des questions.

Michel ?

M. BAISSAC- Une question juste technique, les artisans sont informés ?

M. LE PRESIDENT- C'est le début là. Je compte sur le relais de la presse et nous allons bien évidemment informer par les médias traditionnels, les réseaux sociaux, de ce dispositif. Je rappelle que je l'avais présenté aux vœux, mais oui, on va informer tous les artisans sans point de vente.

Oui, Sylvie LACHAIZE.

S. LACHAIZE- Oui, merci. C'est une très bonne chose. On ne peut pas faire que râler, c'est vrai qu'on avait un peu demandé qu'économiquement Aurillac Agglo soit plus présente pour les entreprises et je pense que ce dispositif va satisfaire les artisans qui en ont bien besoin dans cette économie actuelle qui est un peu difficile et je pense que c'est une bonne décision.

M. LE PRESIDENT- Merci.

Y a-t-il d'autres prises de parole par rapport à cette délibération ? Non.

Je la mets au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Des abstentions ? Non.

La délibération n°40 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Dossier suivant, c'est Stéphane FRECHOU qui va nous présenter la délibération 41 qui porte sur le Projet Alimentaire de Territoire du Bassin d'Aurillac.

DÉLIBÉRATION N° 41 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / VALIDATION DU PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE DU BASSIN D'AURILLAC 2025-2029

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHOU

(Présentation de documents sur écran)

S. FRECHOU – Oui merci Monsieur le Président.

C'est une délibération importante puisqu'il s'agit aujourd'hui de valider le plan d'action du Projet Alimentaire de Territoire après avoir ensemble validé la stratégie. Je suis assez satisfait de ce cheminement que nous avons depuis le début du mandat, le PAT était dans le projet de territoire et on chemine de manière très positive. Je tiens sincèrement à remercier mes deux collègues, Jean-Luc DONEYS et Bernard BERTHELIER qui m'accompagnent dans cette aventure parce que c'est un travail de concertation large avec tous les acteurs du territoire concernés par l'alimentation. C'est passionnant et c'est un travail de fond qui est mené de manière transversale avec tous les services. Je vais aussi remercier très sincèrement et très fortement les services de Marie CIPIERE, de Coline LE DEUN, mais aussi le Service Communication, le Service de l'Eau, etc. Tous les services qui se sont mobilisés autour de ce projet transversal parce que c'est quelque chose de structurant pour le territoire.

D'ailleurs, en avant-première, vous voyez le logo du PAT qui a été produit en interne par le Service Communication et qui est plutôt une belle réussite.

L'objectif aujourd'hui vous avez, sur les tablettes, reçu l'intégralité du PAT qui fait plus de 120 pages, je vais essayer d'être un peu synthétique ce soir, vous rappeler la philosophie, vous rappeler aussi les actions prévues selon les axes stratégiques tels que nous les avons élaborés

en comité de pilotage avec l'ensemble des acteurs et puis vous illustrer quelques actions un peu symboliques et fortes pour le territoire pour les années à venir. Puis vous avez les 31 fiches actions qui sont sur vos documents. Des axes un peu structurants d'abord, l'éducation des jeunes mangeurs, la sensibilisation à l'alimentation durable pour le jeune public, quand on dit jeune public, ce sont les élèves de nos écoles, et nous avons quand même l'objectif d'arriver à construire avec un réseau d'intervenants divers, un catalogue d'actions de sensibilisation et d'éducation au bien manger avec à la fois des partenaires institutionnels classiques type CPIE, par exemple, et d'autres un peu plus originaux, en tout cas, sur notre territoire, c'est à dire essayer de mobiliser certains fermiers pour des visites de ferme pour des accueils en lien avec soit les écoles soit les centres sociaux pour le périscolaire donc un gros travail en cours d'élaboration concernant l'éducation des jeunes mangeurs.

L'alimentation du champ à l'assiette, ce qu'on appelle aussi parfois le circuit court, c'est-à-dire que le diagnostic qui a été fait sur notre territoire, c'est qu'on était extrêmement pertinent et fort dans l'élevage bovin mais qu'il était plutôt tourné souvent vers des filières longues qui ne permettaient pas d'alimenter la population, selon les principes de l'alimentation, variés et équilibrés. L'enjeu, c'est d'essayer de développer une économie durable dans les secteurs agricoles, dans les trous dans la raquette, comme on peut dire parfois. Concrètement, on devrait relocaliser certaines filières de qualité donc Aurillac Agglomération entend jouer un rôle de facilitateur dans la démarche de la structuration de l'offre en assurant une mise en relation et un dialogue entre acheteurs et fournisseurs, ce qu'on a pu initier, par exemple, sur des marchés de rencontres entre producteurs et élus, cuisiniers des cantines scolaires qui pouvaient rencontrer là des acteurs du territoire en capacité de fournir leurs écoles.

Il s'agit aussi de renforcer les productions locales, on l'a vu lors du diagnostic. Pour diversifier l'offre alimentaire du territoire, il faudrait réorienter 2 % des terres agricoles vers les productions végétales destinées à l'alimentation humaine, les fruits, les légumes, les légumineuses, etc., parce que nous sommes aujourd'hui dépendants de l'extérieur pour l'essentiel de ces productions. On a une stratégie d'essayer d'accompagner les porteurs de projets, mais aussi, et ça c'est ce que je disais en préalable tout à l'heure, en lien avec le service de l'eau. On a eu de longs débats sur la question des périmètres de captage en zone agricole, essayer d'accompagner aussi les agriculteurs impactés par un changement de pratiques nécessaire sur ces périmètres de captage et de les diriger vers une production végétale de qualité que nous pourrions utiliser au plus près sur nos territoires.

Rapprocher producteurs et consommateurs, c'est un lien avec tous les acteurs économiques, les producteurs, les transformateurs, les débiteurs, les dynamiques locales, coordonné par le PAT. L'ensemble des thématiques de l'alimentation durable à travers un programme d'animation, des conférences, des films, le mois du goût, etc... pour faire en sorte que, le plus souvent possible, la population puisse rencontrer nos agriculteurs parce que souvent on a une césure liée au circuit long entre ce qui se produit et les consommateurs sur le territoire. Bien faire connaître nos produits locaux, faire un effort sur la communication en lien avec notre Office de Tourisme et faire en sorte que l'on appuie les Communes de la Collectivité qui voudront se lancer dans des potagers dans les écoles, par exemple.

Soutenir les Associations et développer le glanage solidaire chez les agriculteurs au bénéfice des plus vulnérables et enfin l'axe prioritaire que nous avons pris, c'est la question de la restauration collective, nos cantines, avoir une stratégie qui part de la demande de la puissance publique pour faire en sorte d'accompagner l'offre pour qu'en face, on puisse répondre à cette demande localement. C'est contribuer à apporter des clés aux établissements de restauration collective pour faire évoluer les pratiques, c'est-ce qu'on a commencé à initier par les formations qu'on a pu proposer aux cuisiniers et en lien avec les élus du territoire. C'est aussi ce qui se fait sur quelques Communes tests aujourd'hui par la création d'un groupement de maraîchers bio pour produire et alimenter directement les cuisines en espérant que ces graines puissent germer. Peut-être que d'ici quelques mois, on pourra annoncer la création d'une coopérative,

par exemple, sur ces sujets-là. Voilà sur la question de la restauration collective, ce que l'on présente-là, c'est le dépliant qui sera distribué jeudi quand on présentera à tous les acteurs de l'alimentation nos actions pour le PAT 2025-2029.

Ce que je peux dire, c'est déjà une réussite, parce que si vous n'êtes pas encore inscrits, nous avons déjà plus d'une soixantaine d'inscrits, c'est-à-dire si on a réussi à créer un consensus sur le territoire pour ces questions-là, et embarquer divers secteurs d'activités, c'est une bonne réussite et je remercie encore les services.

Tous les partenaires du PAT d'Aurillac seront là, les plus importants bien sûr de la Chambre d'Agriculture à Cap Santé parce qu'on s'occupe aussi de prévention et de santé environnement à travers l'alimentation mais aussi l'ADAPEI, l'Assurance Maladie, etc... Vous avez le panel de tous les partenaires de notre PAT qui démontre que la démarche a été quand même plutôt aboutie. Je vous l'ai dit, vous avez 31 projets qui sont répartis sur les quatre axes et on va vous en présenter 10 un peu plus illustratifs ou un peu plus « totems » pour notre PAT.

Un axe accompagnement de la restauration collective avec 6 projets pour accompagner nos cantines, 12 projets pour accompagner les filières du champ à l'assiette, 5 projets pour accompagner le manger sain et local pour tous. Puis continuer la concertation avec tous les acteurs du territoire sur la durée de ce plan d'action, sur ces fiches, une grande majorité qui sont opérationnelles.

Nos actions pilotes, elles sont déjà initiées. Il faut les pérenniser, les développer, les pilotes sont plus prospectifs bien sûr, on a encore des études et des diagnostics à mener. Je l'ai dit une approche interservices, qui est plus que recherchée, qui, aujourd'hui est en cours de réalisation et c'est très bien comme ça. Il y a 8 projets qui concernent le pilotage du PAT parce qu'il y a un vrai travail d'animation du réseau, de valorisation des produits qui est mené en interne.

2 projets sur l'axe A: accompagner la transition alimentaire, déployer un programme d'accompagnement des établissements de restauration collective des crèches et des écoles primaires. Certaines Communes tests ont déjà initié des formations, ont déjà été accompagnées. Ce qu'on propose, c'est que ça puisse se développer à l'ensemble des Communes d'Aurillac Agglomération et construire une offre d'éducation des jeunes mangeurs en crèche et l'école primaire. C'est aussi ce dont je vous parlais en début avec ce catalogue d'actions à disposition des écoles et des acteurs du périscolaire. La continuité de l'action pilote, programme déployé sur chaque année et l'objectif est qu'en 2029, toutes les Communes aient pu être accompagnées avec comme partenaires, la Chambre d'Agriculture et Consocantal pour le Département.

Construire l'offre d'éducation des jeunes mangeurs, des crèches et des écoles. C'est en cours, on a déjà quelques actions qui sont réalisées et qui sont prêtes à être déployées et on espère que d'ici 2029, on aura pu toucher toutes les écoles et toutes les crèches. On est en lien avec l'Education Nationale, mais les acteurs qui vont intervenir dans les écoles sont issus de la Chambre d'Agriculture, de l'Association Bio15, du CPIE, de Cap Santé et des centres sociaux. Structurer notre système alimentaire durable du champ à l'assiette, faciliter la création d'une plateforme de produits bio locaux en adéquation avec la demande, ce que je disais tout à l'heure, on a déjà un groupe de maraîchers qui s'est constitué, il ne faut pas les laisser au bord de la route, il faut structurer. Ils vont déposer les statuts d'une Association et peut-être demain, ils vont ouvrir une coopérative.

Lever les freins à l'accès au foncier pour les candidats à l'installation agricole en produits déficitaires et éligibles à la loi EGAlim. C'est en lien avec le projet numéro 12 qui est la création d'un espace test pour les futurs maraîchers: en gros, une pépinière pour les jeunes

professionnels du maraîchage qui veulent tester la pertinence de leur projet et la réalité économique des choses, tout en leur laissant le temps d'accéder au foncier. Ils pourront se faire un réseau de clientèle sur le territoire, et quand ils auront trouvé le foncier, ils auront déjà une activité viable à proposer. C'est quelque chose de très structurant pour un territoire. Concevoir et coordonner un programme d'action et d'accueil tout public autour des produits, et savoir-faire locaux et de qualité.

Construire la stratégie la mieux adaptée à l'accompagnement au changement de pratiques dans les zones à enjeux, on en a parlé, c'est par exemple les zones qui concernent les périmètres de captage et accompagner la stratégie de maîtrise foncière agricole et la gestion durable des terrains acquis sur les périmètres des captages.

La plateforme de produits bio qui vous est illustrée, ce sont les 10 maraîchers qui sont déjà en lien et qui produisent pour 3 écoles de notre territoire et qui livrent. L'objectif est que l'on arrive à offrir suffisamment de légumes pour approvisionner de manière conséquente la restauration collective et alimenter la filière locale avec la Chambre d'Agriculture et Bio 15 qui nous épaulent sur ce projet.

Lever les freins à l'accès au foncier par les candidats, c'est ce que l'on disait tout à l'heure, créer un espace test des futurs maraîchers. Mise en dialogue des acteurs du foncier et de l'installation agricole, travailler en collaboration avec toutes les communes, impulser une dynamique d'installation grâce à un lieu test avec comme partenaires principaux, la Chambre d'Agriculture, la SAFER, l'ACART, le RENETA, la CANT'ADEAR, Terre de Liens. RENETA c'est le réseau des espaces test qui existent au niveau national.

Le programme d'action et d'animation pour l'ensemble du public, et pas que pour les scolaires ou les enfants, sur la valorisation de nos savoir-faires locaux et de la qualité à travers un programme d'action lors du mois du goût. On va, à partir de 2026, coordonner des animations tout un mois sur l'année avec des thèmes différents que ce soient des rencontres, des débats, des théâtres, des centres sociaux, des marchés provisoires, etc.

Construire la stratégie la mieux adaptée à l'accompagnement du changement de pratiques dans les zones à enjeux et accompagner la stratégie et les maîtrises foncières. On travaille déjà entre les services du PAT et les services de l'eau, mais mettre en place une animation de terrain, avec l'objectif prioritaire d'ici 2029, c'est le respect des arrêtés par la déclaration publique sur tous les périmètres avec comme partenaires, la Chambre d'Agriculture, l'Agence de l'Eau et qui va nous aider à recruter 1 ETP sur cette question précisément sur 3 ans.

Accompagner l'alimentation vers le local et la qualité et c'est-ce que je disais, il y a eu une initiative qui a été prise par le CPIE de commencer à proposer des actions de glanage solidaire. Il s'agira de la développer sur l'ensemble du territoire pour qu'on puisse récupérer et participer au recueil du gaspillage de la production alimentaire pour aller vers un public vulnérable avec ces produits glanés. C'est porté par le CPIE, les Associations d'aide alimentaire, les Communes, les centres sociaux, les structures agricoles et on espère que d'ici 2029, ce réseau sera autonome par secteur de bassin de vie.

Consolider, animer et valoriser la dynamique collective entre acteurs. On va continuer à animer des ateliers thématiques autour des projets partenariaux, c'est un long travail, l'animation du réseau autour de l'alimentation. Poursuivre évidemment l'esprit tel qu'on l'a depuis le début, c'est une concertation, une approche transversale multi partenariale avec un plan d'action qui sera revu chaque année en fonction de l'avancée des projets et des initiatives locales.

Le budget de fonctionnement sur 2025/2029, qui correspond à peu près à ce que nous dépensons depuis le début sur ces projets, est à peu près 76 000 € par an qui sont découpés comme suit en fonction du nombre de projets : 21 000 € pour accompagner la transition alimentaire, 39 000 € sur la structuration du système du champ à l'assiette, 4 000 € sur l'accompagnement de chacun vers le local et la qualité, et 11 000 € sur l'animation, la valorisation, la communication. C'était un peu au pas de course, mais c'est un dossier conséquent et nous sommes très fiers de vous le présenter ce soir.

M. LE PRESIDENT- Très bien. Y'a-t-il des questions ? Oui, Monsieur GODBARGE.

F. GODBARGE- Merci. Je ne reviendrai pas sur l'intérêt du PAT, c'est quelque chose d'intéressant. D'ailleurs la Commune de Giou y contribue modestement et contribue à toutes les réunions et on est tout à fait favorable. Par contre, j'aurai quelques remarques. Vous avez parlé des périmètres de protection des captages, ça c'est quelque chose qui me titille un peu. Notamment sur l'évolution de la pratique de certains agriculteurs, je vous rappelle quand même qu'on a beaucoup de nos agriculteurs, pour ce qui est de la Commune de Giou-de-Mamou, qui sont des éleveurs, et passer d'éleveur au maraîchage, ce n'est pas le même métier. Ce n'est pas parce qu'on est agriculteur que l'on peut facilement changer d'activité, ça nécessite des adaptations qui ne sont pas forcément faciles.

Après je m'interroge aussi sur les périmètres de captage parce que faire du maraîchage, c'est faire du labour, je pensais que le labour n'était pas autorisé, c'est semer et c'est aussi mettre des intrants parce que même dans le maraîchage bio, il y a parfois des intrants. Il faut quand même être prudent que le remède ne soit pas pire que le mal et qu'on ne mette pas nos agriculteurs face à des difficultés. Il faut être prudent parce qu'ils sont inquiets, ils en ont entendu parler, il faut un véritable accompagnement et je ne suis pas persuadé que ça soit possible partout, notamment chez nous, on a des périmètres de captage qui sont en altitude, ce n'est pas facile de faire du maraîchage à ces altitudes-là, je ne suis pas convaincu que ce soit adapté à tous les territoires.

Après il y a aussi un modèle économique : à partir du moment où on demande à certains agriculteurs qui font de l'élevage de muter vers un autre système de production, il faudra aussi derrière qu'il y ait une réalité économique.

Est-ce qu'il y a une véritable étude de marché qui sera faite derrière, est-ce qu'il y aura des engagements de rachats ? Je ne sais pas, ce sont des choses qu'il faudra voir. Il faut qu'on soit prudent, nous la Communauté, dans ce qu'on va annoncer. Je reprendrai juste un exemple : tout à l'heure, vous avez dit qu'il faut qu'on développe des potagers dans les écoles dans l'idée de servir des légumes à nos enfants. Nous, on a un potager, on a eu un contrôle de la DSV qui nous a dit qu'on n'avait pas le droit de les utiliser. Il faut quand même être prudent sur ce qu'on fait, et sur la manière dont on va le faire. Ça ne remet pas en cause l'intérêt du PAT, mais c'est juste ces remarques que je souhaite apporter au débat. Il faut qu'on soit très prudent. Je pense aussi qu'on doit se rapprocher peut-être plus fortement de la Chambre d'Agriculture, parce qu'elle a déjà une véritable expérience et un véritable savoir-faire dans ces métiers-là, et je pense qu'on pourrait peut-être en bénéficier pour nous accompagner, notamment sur les agriculteurs et sur ces mutations. Merci.

S. FRECHOU- Je partage tout à fait ce qui a été dit. D'ailleurs nous sommes en lien étroit avec la Chambre d'Agriculture. Plusieurs allers-retours ont été faits sur le plan d'action entre la Chambre d'Agriculture et les Services de l'Agglo. Et évidemment la prudence, on est tout à fait d'accord, c'est pourquoi d'ailleurs on veut se faire accompagner, et une partie des budgets qui sont fléchés là, ce sont des études que nous allons confier aussi à la Chambre d'Agriculture. Il

s'agit de récupérer un poste en compétence sur le service, sur ces questions-là. L'idée est que tout le monde sorte de cette situation un peu complexe par le haut, et évidemment, il s'agit de faire du cas par cas, de la dentelle et de ne rien imposer autrement que par le consensus et la concertation, et ça on est totalement d'accord.

M. LE PRESIDENT- Sur les périmètres de captage, c'est un dossier parallèle, ce n'est pas uniquement sur le PAT. La position qu'on a prise, c'est de travailler au cas par cas, notamment sur la commune de Giou-de-Mamou. Un agriculteur, si on peut négocier avec la SAFER des surfaces équivalentes à proximité voir un peu ou raisonnablement loin, soit on achète soit on loue et les terres récupérées, j'ai bien entendu, je ne suis pas sûr que le maraîchage soit le seul endroit où on en ferait sur les délaissés de périmètre de captage. Je pense que, enfin je n'ai pas compris la fiche action comme ça, pour moi, c'est une possibilité d'évolution. Sachant quand même que, même sur les périmètres de captage, l'élevage reste possible, ce sont les intrants qui sont interdits. Les terres qu'on pourrait mettre à disposition des agriculteurs, si ce n'est pas sur des périmètres de captage, c'est un échange qu'on pourrait faire et voir même un agrandissement de la propriété agricole, parce qu'on pourrait laisser des terres disponibles mais par contre qui respectent les prescriptions de protection des périmètres de captage. C'est un peu déconnecté du Projet Alimentaire de Territoire.

F. GODBARGE – Oui, c'est un sujet un peu épidermique. Dès que l'on parle de périmètres de captage, certains de nos agriculteurs montent vite au créneau parce que pour eux, c'est quelque chose qui est important et ça peut remettre en cause la pérennité de leur structure. Ce n'est pas effectivement l'élément moteur mais comme on en parle, il me semble important de verser à la discussion ces éléments-là et il faudra vraiment que l'on fasse du cas par cas et que l'on voit avec les agriculteurs qu'est-ce que l'on peut faire parce que ça ne sera pas possible sur tous les périmètres de captage. Et pour finir, je pense que sur la Commune, on a une solution qui peut se dessiner à moyen terme sur des rachats de terrain.

M. LE PRESIDENT- Oui, au cas par cas et si on rachète des terres que l'on récupère et qu'on les met à disposition des agriculteurs, elles permettront de diminuer les contraintes des périmètres de captage puisqu'elles seront hors du champ. Après, ça peut faire un échange, enfin tout est possible et c'est au cas par cas.

F. GODBARGE – C'est très bien et j'en profite pour remercier Aurillac Agglo et la Chambre d'Agriculture d'être en train de mener une étude sur les périmètres de captage et pour voir ce qu'il se passe, c'est une bonne chose et il y a de la concertation, mais il faut vraiment qu'on continue là-dessus parce que on a des gens en détresse et qui sont inquiets. Il faut qu'on fasse attention aux effets, il faut les accompagner.

S. FRECHOU- C'est tout l'esprit, essayer de trouver des solutions. On s'est un peu rapproché d'autres territoires qui avaient même pour certains labélisé les territoires des zones de captage, mais il s'agit de ne rien imposer, d'essayer de dégager des moyens pour trouver des solutions ensemble. Pourquoi on l'a intégré dans le PAT ? Parce que ça nous permettait de pousser la réflexion.

M. LE PRESIDENT- Très bien. Y'a-t-il d'autres questions sur le PAT ? Non.
Je vais mettre cette délibération au vote.
Y'a-t-il des abstentions ? Non.
Des oppositions ? Non.
La délibération n°41 est adoptée à l'unanimité.
Je vous remercie.

Délibération suivante, c'est moi qui vous la présente. C'est une délibération concernant le Pôle d'Excellence Microbiologie.

DÉLIBÉRATION N° 42 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / POLE D'EXCELLENCE MICROBIOLOGIE INDUSTRIE ET INNOVATION - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE POSTE DE COORDINATION ET PILOTAGE DU PEM2I

Rapporteur : Monsieur Le Président

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRESIDENT- Le PEM2i s'est retourné vers l'Agglo pour participer au financement d'un poste qui est un chargé de mission avec plusieurs cordes à son arc, c'est ce qui est décrit dans la délibération.

Je vais reprendre la présentation qui rappelle ce qu'est le PEM2i, mais je pense que vous êtes tous au courant maintenant sur cette structure qui est une émanation collective, puisqu'il y a des entreprises qui se sont associées, les acteurs de la recherche et de la formation donc l'INRAE, l'Université Clermont Auvergne, le lycée Georges Pompidou, mais aussi la Chambre de Commerce avec son Campus, plusieurs organismes de formation qui se sont associés, dans cette structure, les différentes collectivités que ce soit la Région, le Département, Aurillac Agglo et puis la Ville d'Aurillac, qui participe aussi à cette structure, et bien évidemment l'Etat qui coordonne tout cet organisme.

Ce sujet est important, puisque c'est tout ce qui tourne autour de la microbiologie qui connaît un développement économique réel sur notre territoire, et qui concerne plus de 2 000 emplois sur le département du Cantal et une grosse partie est sur Aurillac Agglo. Les institutionnels, je l'ai déjà dit, mais c'est soutenu par l'Etat, l'INRAE, l'Université, le Département, la Région et l'Agglo d'Aurillac mais aussi les entreprises du secteur. L'ambition de ce PEM2i est de développer les partenariats, les compétences, les services scientifiques et surtout accroître la visibilité du pôle d'excellence. Tout ça, ça ne se fait pas sans bras et la structure associative du PEM2i nécessitait qu'on puisse avoir un poste d'animateur permanent. Alors, on a déjà passé le poste du PEM2i Entreprises où on avait validé ce principe au précédent Conseil Communautaire. Là, c'est le poste pour le PEM2i qui va être cofinancé à la fois par l'INRAE et par l'Agglo. Le financement de l'Agglo, c'est 35 000 € sur 10 mois, avec pour mission principale de développer les prestations scientifiques, de suivre la construction du bâtiment. Cela concerne le bâtiment qui est actuellement construit par le Conseil Départemental sur le site de l'Université là-haut sur la colline. Cette personne coordonnera aussi l'organisation du Symposium du 3 au 5 décembre, Symposium scientifique qui sera de dimension internationale avec à la fois des chercheurs qui viennent de tous les pays et qui tournent autour de la microbiologie. L'idée est aussi de poursuivre le développement de l'offre de formation et le rayonnement scientifique du PEM2i, avec aussi l'accompagnement de l'Agglo sur la maison du microbiote qui pourrait être créée dans un avenir à moyen terme. Voilà cette délibération, un soutien fort, puisque je crois que ça correspond à 50 % du financement du poste, l'INRAE portant l'autre partie du financement.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non ?

Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

La délibération n°42 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Ensuite, une délibération qui vous est remise sur table puisque la CAO a eu lieu juste avant que nous entrions en séance. C'est Gérard PRADAL qui va présenter cette délibération sur une décision importante, avec encore des trous dans la raquette sur les difficultés pour les collectivités à s'assurer, mais je pense que ce sera l'objet des débats après présentation de la délibération. Gérard, à toi.

DÉLIBÉRATION N° 43 : MARCHES / ATTRIBUTION DU LOT N°01 "DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES" RELATIF AUX MARCHES D'ASSURANCES POUR AURILLAC AGGLOMERATION

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

(Présentation de documents sur écran)

G. PRADAL - La délibération, c'est pour l'attribution du lot n°1 « Dommages aux biens et risques annexes » relatif aux marchés d'assurances pour Aurillac Agglomération. Je vous rappelle que ces marchés étaient à échéance au 31 décembre 2024, et par délibération du 19 décembre 2024, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'approuver les choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 novembre 2024, tels que décrits pour les lots 2 à 6. Vous avez la liste des lots qui ont été votés et ceux-là sont en route depuis le 1^{er} janvier 2025.

Concernant le lot n°1, ce lot qui pose encore problème, concerne l'assurance des dommages aux biens et risques annexes, et par délibération du 24 février 2025, et suite à une consultation lancée sans publicité ni mise en concurrence, conformément aux articles du Code de la Commande Publique, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'approuver le choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 février 2025, tel que décrit, en attribuant le lot 1 au Groupement VERSPIEREN / YSA SOLUTIONS pour un montant TTC de 121 650,00 €.

Toutefois, ce groupement a modifié son offre lors de la phase d'attribution du marché, rendant ainsi caduque la décision de la Commission d'Appel d'Offres et donc la délibération prise le 24 février 2025, ce qui explique cette nouvelle délibération. En effet, la compagnie d'assurance YSA SOLUTIONS, porteur du risque à 100%, a décidé, en plus des campings exclus de l'offre présentée, de ne plus prendre en charge les déchetteries et le centre de tri et de faire porter ce risque par une autre compagnie d'assurance. En conséquence, le courtier a décidé de se rapprocher d'autres compagnies et a ainsi proposé une nouvelle offre du groupement.

C'est toujours VERSPIEREN qui est gestionnaire du contrat et il propose d'assurer nos bâtiments avec HELVETIA Solutions, porteur du risque à 100%, pour une superficie totale de 44 609 m². Là sont exclus les centres de tri, la déchetterie, l'Aéroport, tous les ouvrages relatifs à l'eau ainsi que la station de Souleyrie. Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont admis cette nouvelle candidature et ont demandé au service gestionnaire, en relation avec le Cabinet ARIMA Consultant, de procéder à une analyse détaillée de cette nouvelle offre : Groupement VERSPIEREN / HELVETIA Solutions, taux au M² de 2,42 €, ce qui fait une cotisation totale TTC de 105 356,23 €.

Au vu du rapport d'analyse et dans le respect des critères de choix des offres énumérés dans le règlement, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 30 juin, a attribué le lot d'assurance « dommages et biens et risques annexes » à ce groupement, avec HELVETIA, pour un montant de 105 356,23 €. En vous rappelant que sont exclus, bien sûr, notamment les déchetteries, la Station de Souleyrie. C'est là le problème.

Pour permettre de couvrir cette liste de bâtiments et de sites, on va continuer à rechercher un autre prestataire. Il y aura d'autres assureurs pour compléter l'offre. Parce que, nous sommes sans assurance depuis le 1^{er} janvier pour certains sites. Après, je vous rappelle quand même que l'assurance couvre 26 sites ou bâtiments. Mais voilà le problème des Collectivités à trouver des assureurs. Ça devient un problème crucial ou alors à des montants pas possibles.

M. LE PRESIDENT - Oui, c'est un vrai point d'achoppement qu'on rencontre dans les communes comme dans les EPCI et peut-être ailleurs, l'impossibilité de trouver des assureurs sur certains risques très particuliers. Le choix n'était pas évident entre les deux compagnies. C'est un choix qui engage et surtout qui exclut certains biens.

Alors, il y a trois éléments qu'on pourrait souligner. C'est le montant du capital maximum assuré, c'est déjà un premier critère, parce que sur les biens immobiliers, nous avons des biens qui ont une valeur supérieure à 20 millions d'euros. Dans une offre, c'était 19 900 000 € le maximum, et la première offre c'était 5 millions. Et quand on prend un bâtiment comme le Prisme, par exemple, ou ce bâtiment, on est bien supérieur à 5 millions d'euros, c'était une première justification. Ensuite, il y avait les dommages aux tiers. Dans la première offre, c'était qu'1 million d'euros. La deuxième offre, c'était 15 millions d'euros. Ce n'est pas neutre, parce que les dommages aux tiers, imaginez un incendie sur ce bâtiment, et puis le bâtiment d'à côté brûle, on est vite au-delà d'un million d'euros. Et puis, le troisième critère qui est délicat, ce sont les bâtiments qui sont exclus donc les déchetteries sont exclues par les deux compagnies d'assurance. Alors, la première n'exclut pas la station de Souleyrie, mais elle remboursait, pour le dommage aux tiers, 1 million d'euros. Sur une pollution qui toucherait la STEP de Souleyrie, je peux vous dire que les montants seront beaucoup plus conséquents. Ce ne sera jamais à la hauteur des impacts liés à cette structure. C'était plus une question de prix, là, puisque, globalement, on arrive à peu près au même coût. En revanche, les exclusions, elles sont toujours réelles. Et puis, il y a aussi l'Aéroport qui était exclu. Alors, aujourd'hui, il ne vaut peut-être pas très cher, mais enfin, ce sera toujours supérieur à 5 millions d'euros, puis demain quand il sera refait, il est exclu.

Aujourd'hui, nous avons fait le choix d'une compagnie qui répond à un certain nombre de critères sur le niveau de garantie maximum sur les dommages aux tiers qui sont à 15 millions au lieu d'un million et qui aujourd'hui exclut un certain nombre de bâtiments. Sur les aéroports, on s'est renseigné, je pense qu'on va solliciter, puisque, on n'a plus les règles à respecter du Code des Marchés Publics, maintenant on peut faire des consultations directes puisque l'appel d'offres a été infructueux. On peut faire de gré à gré, on va solliciter des assureurs et je pense que sur l'Aéroport, on n'aura pas de difficulté. En revanche, sur Souleyrie, là, on le constate dans nos Communes, sur certains équipements particuliers, les assureurs, maintenant, ne suivent plus, donc peut-être qu'il va falloir morceler, à l'intérieur même de Souleyrie, la partie bâtiminaire de la partie pollution, et surtout, avoir une entreprise spécialiste des risques industriels, puisque on va relancer sur les bâtiments exclus, des consultations de gré à gré pour essayer de trouver une solution mais j'avoue que c'était particulièrement complexe compte tenu de la frilosité des assureurs sur les Collectivités et sur les risques industriels. Voilà où on se situe aujourd'hui.

G. PRADAL- Même si on ne couvre pas tout, on couvre une grande partie, 26 bâtiments ou sites, et qui n'étaient pas assurés depuis le 1^{er} janvier.

C. DELAMAIDE- Pour les SPL, exploitants de bâtiments, il serait intéressant aussi qu'on se rapproche quand on aura finalisé pour que nos assurances à nous soient complémentaires ou je ne sais pas comment on peut dire qu'on ne fasse pas de doublons parce qu'on paye aussi pour le Prisme en tant qu'exploitant quand même.

M. LE PRESIDENT- Une décision compliquée, mais on le vit tous dans nos Communes, sur les exclusions où on devient notre propre assureur, mais sur le risque pollution, par exemple, je pense que ça pourrait être très compliqué.

G. PRADAL- On ne peut pas se passer des assurances quand même.

M. LE PRESIDENT- Mais bon, il faut trouver une assurance qui accepte. Je rappelle que c'est un appel d'offres avec une procédure longue, tout le monde pouvait candidater.

Y a-t-il des observations ou des réflexions ? Non.

Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

La délibération n°43 est adoptée à l'unanimité.

Donc à partir de maintenant, les 26 bâtiments sont de nouveau assurés.

G. PRADAL- Et vous, vous êtes rassurés.

M. LE PRESIDENT- Ensuite, la décision modificative.

DÉLIBÉRATION N° 44 : FINANCES / DECISION MODIFICATIVE 2025/01

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

(Présentation de documents sur écran)

C. POULHES - Oui, alors c'est moi qui rapporte cette décision modificative, qui est donc la première de l'exercice budgétaire 2025. Elle est nécessaire pour procéder à quelques ajustements et quelques inscriptions non prévues lors du vote du budget. En consolidé, tous budgets confondus, l'augmentation représente 1 361 000 euros, soit à peu près 2% du plus haut budget, qui se répartissent en 55 000 euros pour la section de fonctionnement du budget principal et 1 306 000 euros pour toutes les sections d'investissement.

Je vais commencer à l'envers avec mon petit tableau que j'ai sous les yeux. 4 budgets sont concernés : les budgets annexes de l'Aéroport, de l'Assainissement, de l'Eau, et le Budget Principal.

Pour le budget de l'Aéroport Marie Marvingt, il s'agit de remplacer le portique de sécurité, c'est une dépense de 7 000 euros qui est financée par une annulation de dépenses imprévues d'un même montant.

Ensuite, le budget d'Assainissement est porteur d'opérations sous mandat pour le compte des Communes. Les Communes remboursent pour 332 000 euros de tous ces travaux, et donc l'Agglomération les préfinance pour la même somme. Les Communes concernées sont Naucelles, reliquat de 7 000 euros, la Commune d'Ytrac pour l'Avenue Louison Bobet, 5 000 euros, la Commune de Saint-Simon pour les travaux à Saint-Jean-de-Dône pour 140 000 euros, la Commune de Crandelles pour l'aménagement de la rue des Rosiers pour 90 000 euros, et la Commune de Mandailles-Saint-Julien, pour les travaux à Saint-Julien-de-Jordanne, 90 000 euros.

Ensuite, pour le budget de l'Eau, il convient d'acheter un matériel qui n'était pas inscrit, qui est un matériel de nettoyage pour les réservoirs. C'est une somme de 28 000 euros qui est financée en décalant l'achat d'un matériel de transport pour le même montant.

J'en viens au Budget Principal où les deux sections sont concernées. Nous avons une inscription en dépenses et recettes pour régulariser un litige avec le précédent prestataire de l'aire d'accueil, l'entreprise Vago, une inscription pour annulation de titre et réinscription du même titre pour 55 000 euros. Il a été décidé d'accompagner certains événements par l'octroi de subventions, donc pour un montant de 3 700 euros. 500 euros pour la 5^{ème} édition des Rencontres d'Aurillac organisées par le Conseil Départemental pour l'Accès au Droit. 1 000€ pour accompagner l'organisation des Virades de l'Espoir, 200€ pour le Tour Cycliste du Cantal U17, on en a parlé en début de séance, et 2 000€ pour Ruralitic, toujours en fonctionnement. Les travaux qui sont en cours actuellement sur l'aire d'accueil des gens du voyage ont amené à reloger ces populations sur l'aire événementielle. Cette opération engage des frais de fonctionnement pour 54 000 euros. Pour des prestations auprès d'entreprises et la location mobilière de matériel modulaire. Voilà pour les opérations en fonctionnement.

Et en investissement, c'est le plus sensible, puisqu'au Budget Principal, il est nécessaire de mobiliser 964 000 euros de recette par un emploi nouveau de 890 000 euros et 84 000 euros de reversement du FCTVA. Cette somme va permettre de régulariser avec le Département un

remboursement qui était une avance consentie dans la gestion du dossier Abeil. Nous allons rembourser au Département la somme de 120 000 euros. Ensuite, une étude va être engagée pour le covoiturage pour 20 000 euros. La plus grosse partie des recettes va concerner nos Communes pour verser les soldes des opérations qui sont soutenues par le fonds de soutien aux communes, par anticipation. On n'avait pas inscrit suffisamment pour solder tous ces dossiers, et ils le seront donc avant la fin du mandat, puisque je pense que toutes les Communes auront produit leurs demandes. Il est nécessaire d'inscrire une dépense supplémentaire de 400 000 euros pour ce faire.

Ensuite, il y a des provisions pour réaliser les aménagements qui interviendront dans les étages de ce bâtiment, à la suite de la réaffectation des bureaux, il y en a pour 116 000 euros, et de pourvoir aussi à la réfection du chauffage des Carmes, pour 248 000 euros. Il faut aussi augmenter l'enveloppe pour l'aire des Dinandiers une fois pour 76 000 et une autre fois pour 176 500 euros.

J'ai peut-être oublié dans les dépenses de fonctionnement la nécessité de prolonger la location de bureaux au Village d'Entreprises pour permettre le réaménagement ou les réaménagements divers pour reloger les services ici-même.

Il convient donc, si vous en êtes d'accord, d'adopter cette décision modificative qui concerne le Budget Principal, les budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Aéroport, ceci conformément au tableau que j'ai lu précédemment.

M. LE PRESIDENT- Très bien, merci, Christian.

Y a-t-il des questions sur cette décision modificative ? La grosse décision, c'est d'avancer des dépenses qui étaient budgétées sur 2026 sur le fonds de soutien aux Communes, de les ramener en 2025, puisque ça a une incidence d'à peu près 300 000 / 400 000 euros sur les dépenses de fonctionnement, le PPI n'est pas changé, on l'avait bien programmé de 250 000 par an, mais on avance 150 000 pour permettre aux Communes de déposer leurs demandes en 2025, sachant que 2026, ce sera une année électorale, et que peut-être certains maires souhaitent avoir fini le financement de leurs investissements.

Y a-t-il, encore une fois, des questions sur cette décision modificative ?

Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? 5 abstentions.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

La délibération n°44 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie. Présentation du rapport de la CLECT.

DÉLIBÉRATION N° 45 : FINANCES / PRESENTATION DU RAPPORT QUINQUENNAL SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

C. POULHES- Oui, donc ce rapport est quinquennal, et il a pour objet de voir les évolutions des attributions de compensation, celles-ci étant réputées évoluer s'il y a des transferts de compétences pendant la période considérée. En fait, la période considérée commence en mars 2020 et s'achève au 31 décembre 2024, et comme vous le savez tous, nous n'avons pas fait le moindre transfert de compétences. Par conséquent, il a fallu modifier les attributions de compensation selon le tableau qui doit être tout à la fin du petit dossier, et il convient donc, de l'adopter tel qu'il est, jusqu'à nouvel ordre.

M. LE PRESIDENT- Je ne suis pas de ton avis. Enfin, il y a eu le transfert de la gestion des eaux pluviales urbaines, mais sans impact sur les attributions de compensation et la GEMAPI (c'était en 2018), c'était le mandat précédent mais c'était les deux transferts qui auraient pu impacter

nos attributions de compensation et on a refusé parce que l'estimation qui nous était proposée de cette compétence était disproportionnée par rapport aux dépenses que nous avons dans nos propres collectivités.

Y a-t-il des questions sur ce tableau ? Donc pas de mouvement sur les attributions de compensation. C'est un débat. Pas de prise de parole ? Ok.

Dernière délibération, c'est la ZAC du Puy d'Esban, c'est Isabelle LANTUEJOUL qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 46 : FINANCES / ZAC DU PUY D'ESBAN - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE POUR L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Madame Isabelle LANTUEJOUL

I. LANTUEJOUL- Oui, merci. C'est le compte-rendu de l'activité pour la Zone du Puy d'Esban au 30 juin 2025. 38 actes signés au 31 décembre 2024. En 2024, signature de deux ventes, la SCI SINUSOIDE (Larren), le 31 juillet 2024, la SCI ARTCHI IMMO (Séguret), le 13 septembre 2024, pour l'installation de CEDEO. Un compromis, la SCI PASS IMMO (établissement Valet), le 17 décembre 2024. Un taux de commercialisation fin 2024 à 90,50%. Vous voyez sur la plateforme, il restait à commercialiser les parcelles, qui ont été vendues ou réservées.

Ensuite, quelques photos des constructions en cours. Le bâtiment logistique pour les transports L'héritier. Ensuite, la SCI Larren et CEDEO. Concernant, l'entreprise TEIL, qui avait du foncier plus-plus, puisqu'ils faisaient partie des entreprises qui s'étaient installées à l'origine et pour lesquelles nous n'avions pas encore ces difficultés de foncier, du coup, ils ont optimisé leur surface avec une nouvelle activité, de stockage de bouteilles de gaz pour la GMS. Ensuite, Gaillard Formations qui a un projet très innovant, puisqu'ils ont adapté un système pour les personnes à mobilité réduite afin qu'elles puissent avoir leur permis poids lourd et pouvoir avoir cette activité de chauffeur poids lourd. Ensuite, le bassin de rétention où il y avait eu quelques problèmes de pollution, mais les choses sont réglées.

Alors, concernant les recettes 2024, les deux ventes de 2024 qui ont généré une recette de 555 000 euros, des produits financiers pour 23 300 euros contre 7 400 euros l'année précédente. Les recettes annuelles de location des fourreaux télécoms à hauteur de 2 300 euros, les dépenses, les travaux, pas de travaux structurants en 2024, les travaux d'entretien et de maintenance classiques pour 26 300 euros, les frais financiers pour 67 200 euros qui correspondent aux intérêts de la ligne de trésorerie, 1,7 millions et la ligne de trésorerie a été partiellement remboursée à hauteur de 1 million en fin d'année 2024. L'honoraire des aménageurs pour 86 000 euros qui correspondent au forfait de rémunération annuelle sur la commercialisation des lots. Autres frais : 11 000 euros dont 7 000 d'impôts fonciers.

Le coût global de l'opération s'élève à 14,85 millions d'euros. Je pense que j'ai été très synthétique et que j'en ai terminé. Je crois que c'était également la dernière délibération, je vais vous demander quand même d'approuver ce compte-rendu.

M. LE PRESIDENT- Il y a peut-être des questions quand même. Moi j'aurais une question, c'est combien il nous reste de superficies à commercialiser ?

I. LANTUEJOUL- De mémoire, entre 1,3 et 1,5 hectares.

M. LE PRESIDENT- Y a-t-il d'autres questions ? Non.

On met cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

La délibération n°46 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions prises depuis le dernier Conseil du 7 avril 2025

Nous avons encore les décisions.

Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions prises depuis le dernier Conseil Communautaire ?

Non.

Le Conseil Communautaire prend acte du compte rendu des décisions.

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

Et bien je vais vous souhaiter une bonne soirée et pour ceux qui en ont, de bonnes vacances et on se retrouvera en septembre.

La séance est levée à 21 h 30.

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Pierre MATHONIER

Sébastien PRAT